

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **114 (1978)**

Heft 38

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

38

Montreux, le 1^{er} décembre 1978

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

1172



Photo Doris Vogt

Banque Vaudoise de Crédit

Toutes opérations bancaires

SIÈGE :
LAUSANNE

SUCCURSALE :
YVERDON

21 agences dans le canton



Le sportif
n'est pas
seul

Celui qui provoque un accident doit
en supporter les frais. Êtes-vous
suffisamment assuré pour pouvoir assumer
la responsabilité d'aller à ski, vous et les
membres de votre famille?

winterthur
assurances
toujours près de vous

Home de pédagogie curative - Bienne

Nous avons l'intention de créer une classe de travaux manuels avec un groupe de jeunes adolescents handicapés mentaux. Cette classe sera fréquentée par des jeunes gens en fin de scolarité, afin qu'ils puissent être mieux intégrés dans leur futur apprentissage.

Nous aimerions entrer en contact avec des personnes intéressées par ce genre de travail. Les candidats (parlant français/allemand) doivent exercer une profession ayant rapport aux métaux et avoir une formation ou de la pratique en pédagogie curative.

Les intéressés sont priés de s'adresser par écrit au
Home de pédagogie curative de la ville de Bienne,
Falbringen 20, 2502 Bienne.



Die Ausbildungsstelle der Migros-Gemeinschaft
sucht für den Bereich

FACHAUSBILDUNG (franz. und deutsche Schweiz)

einen fähigen, zweisprachigen

AUSBILDUNGSPLANER

Aufgabenbereich :

Verantwortlichkeit für alle Belange der Fachausbildung im französischsprachigen Wirtschaftsgebiet, das heisst laufende Anpassung der französischen Fachlehrgänge sowie die Entwicklung neuer Lehrgänge gemäss den Bedürfnissen der welschen Unternehmen.

Anpassung von deutschsprachigen Lehrgängen für den Einsatz im französischen Sprachraum.

Weitere Aufgaben sind auch die Mitarbeit bei der Entwicklung von gesamtschweizerischen Fachausbildungskonzepten, die Planung und der Aufbau einzelner Lehrgänge und viele andere Arbeiten, die mit dem Fachausbildungssektor zusammenhängen.

Anforderungen

HWV oder Technikum, Matura mit weiterer Ausbildung (Lehrer oder andere Studien).

Bewerber, die mind. 2 Jahre Erfahrungen im Ausbildungswesen mitbringen und sich befähigt fühlen, diesen anspruchsvollen und ausbaufähigen Posten zu übernehmen, senden bitte ihre Bewerbung an :

MIGROS-GENOSSENSCHAFTS-BUND

Personal und Ausbildung, Limmatstrasse 152, 8005 Zürich

SOMMAIRE

LA SPR UNE ET DIVERSE

La situation financière de l'enseignant

| | |
|-----------|------|
| Vaud | 1006 |
| Neuchâtel | 1013 |
| Jura | 1017 |
| Fribourg | 1020 |
| Valais | 1024 |

RUBRIQUE ROMANDE

| | |
|----------------------------------|------|
| Congrès SPR | 999 |
| Rapport à l'intention de l'AD | 1000 |
| Chronique du groupe de réflexion | 1002 |
| Formation professionnelle | 1002 |
| Nouvelles de la FIAI | 1002 |
| Sonnenberg | 1004 |
| Alliance culturelle romande | 1004 |

VAUD

| | |
|---------------------|------|
| Traitements | 1006 |
| Commission d'achats | 1008 |
| Politique salariale | 1009 |
| Recyclage | 1009 |
| Français | 1009 |
| AVEPS | 1009 |

GENÈVE

| | |
|--------------------------------|------|
| Semaine de 4 jours | 1010 |
| CIA | 1011 |
| Un idéal mais une dure réalité | 1012 |

NEUCHÂTEL

| | |
|---------------------|------|
| Politique salariale | 1015 |
| Ecole enfantine | 1015 |
| Perspectives | 1016 |
| La mosaïque | 1016 |

JURA

| | |
|------------------------------------|------|
| Chômage | 1017 |
| SEJB, comité provisoire | 1018 |
| SEJ, comité provisoire | 1018 |
| Les maîtres secondaires et la SPR | 1019 |
| L'intelligence de la main | 1019 |
| Les maîtres de classes auxiliaires | 1019 |
| Index botanique | 1020 |

FRIBOURG

| | |
|---|------|
| Une demi-heure avec J.-P. Chrétien (II) | 1021 |
| Assemblée des délégués | 1023 |

VALAIS

| | |
|------------------|------|
| Maîtres de stage | 1024 |
|------------------|------|

DIVERS

| | |
|------------------|------|
| Information CDIP | 1025 |
| Logopédiste | 1025 |

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):
Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros im-
pairs):
Lisette Badoux, chemin des Cèdres
9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et an-
nonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A.,
1820 Montreux, av. des Planches 22,
tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux
18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.—; étranger Fr. 48.—.

1000 enseignants primaires!

Samedi 18 novembre 1978, l'aula de l'Université de Fribourg était comble. 1000 enseignants venus de toute la Suisse romande s'y trouvaient rassemblés pour discuter le thème du rapport de ce congrès quadriennal: le statut de l'enseignant.

Des débats passionnés

Rarement une assemblée de ce type n'aura aussi pleinement manifesté tour à tour sa bonne humeur, son approbation, son agacement, voire sa désapprobation: applaudissements soutenus ou discrets, interventions directes, appels au calme du président se sont succédé durant les cinq heures de débat de cette journée. Fait révélateur, le repas de midi n'a en rien diminué le nombre et la verve des congressistes.

«Un changement: l'affirmation des femmes»

C'est sous ce titre que le journaliste de «La Suisse» rendait compte du congrès dans l'édition du dimanche 19 novembre. Ce fait est indéniable: nombreuses ont été les femmes à s'exprimer à Fribourg à propos de leur condition d'enseignante, du travail à temps partiel, de leur représentation au sein de l'association professionnelle, de leur engagement.

Une organisation parfaite

Accueillir 1000 personnes, voire nourrir, loger et transporter bon nombre d'entre elles, ne constitue pas une mince affaire. Le comité fribourgeois responsable de l'organisation de ce congrès a remarquablement contribué à la réussite de cette opération. Bravo et merci.

Le temps prévu n'a pas suffi!

8 résolutions sur les 17 proposées ont pu être soumises à l'assemblée. Pour la première fois dans l'histoire de la SPR, le congrès n'est pas parvenu à terminer ses travaux!

Rendez-vous a donc été pris pour le printemps. Souhaitons que la participation à cette séance de relevée quelque peu différée sera aussi massive et vivante qu'à Fribourg.

Tout savoir sur le congrès 1978

Le dernier numéro de l'année 1978 de l'«Educateur» sera consacré à ces débats. Vous y trouverez notamment des comptes rendus détaillés des séances du comité central, de l'assemblée des délégués et du congrès lui-même. Un reportage photographique vous restituera quelque peu l'ambiance de ces diverses manifestations qui gravitent autour de notre congrès quadriennal. Rendez-vous donc au numéro 40!

F. Bourquin

La SPR, un syndicat ou une académie de pédagogie ?

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ SYNDICALE DE LA SPR DEPUIS LA DÉCISION DE L'AD DU 12.11.77 ACCORDANT DES COMPÉTENCES NOUVELLES DANS CE DOMAINE À NOTRE ASSOCIATION FAÏTIÈRE

La dynamique créée par la discussion du rapport « orientation nouvelle » permet d'affirmer que la SPR est parvenue, en 1 an, à s'assurer des possibilités d'action à tous les niveaux et qu'elle a su faire face avec succès aux problèmes posés. L'imbrication des éléments constituant l'activité de notre orientation est telle qu'il est difficile de dissocier ce qui est purement pédagogique de ce qui appartient au domaine syndical. Deux études de cas, celle de CIRCE III d'une part et celle de l'horaire scolaire d'autre part sont révélatrices à cet égard.

A CIRCE III, en dépit d'attaques virulentes, la SPR est parvenue, après 1 an d'efforts, à se faire entendre dans un milieu qui lui était défavorable. Au début de l'opération, on offrait « généreusement » 2 sièges SPR dans la commission qui avait pour mandat de préciser la suite à donner (ou à ne pas donner) au processus de coordination (degrés 7-8-9). Lors des premières séances, seules la mathématique, l'instruction civique et, éventuellement, le français devaient faire l'objet d'une harmonisation. Après une pression de la SPR de tous les instants, grâce à notre représentativité indiscutable, grâce à l'appui des 7000 membres que nous représentons, grâce à la qualité de nos délégués, la partie était gagnée: la coordination de l'ensemble des disciplines était admise, la SPR avait obtenu 6 sièges dans la commission. Manifestement notre démarche avait été syndicale, son objet certes était pédagogique. Le délai de 2 ans accordé entre chaque recyclage majeur, revendication SPR admise par les DIP romands, entre dans cette catégorie.

Le problème de l'horaire scolaire est inverse. Personne ne niera que l'horaire de travail (sa durée, son découpage) appartient au domaine des revendications syndicales.

Or, sur demande d'une section, à propos de la semaine de 5 jours, nous avons mené une étude comparative des diverses situations rencontrées, apporté les conclusions de plusieurs chercheurs dont les travaux en pédagogie sont incontestés, réuni des arguments sociologiques; ceci dans un rapport qui ressemblait davantage à un dossier

pédagogique qu'à un cahier de revendications.

Cette contribution de la SPR a certes été utilisée lors de négociations de type syndical menées par la section qui avait demandé cette étude. Il n'en demeure pas moins que la démarche de la SPR en l'occurrence avait été d'ordre pédagogique.

Appuis «logistiques» aux sections

Dans ses appuis «logistiques» aux sections, la SPR se doit de prendre en compte la spécificité de la fonction enseignante — préoccupation certes corporative. En effet, les enseignants romands sont tous groupés, au niveau cantonal, dans des fédérations ou des cartels intersyndicaux de fonctionnaires de l'Etat.

Le remarquable travail syndical de ces organismes permet de faire progresser la situation de l'ensemble des fonctionnaires; le statut spécifique des enseignants, sa défense et son amélioration est l'affaire des enseignants, donc des sections cantonales de la SPR, conséquemment de la SPR.

Trois types d'appuis ont été demandés par les sections durant l'année écoulée:

1. des appels à la solidarité de la SPR;
2. la constitution des dossiers d'ordre corporatif;
3. des interventions directes de la SPR.

Les **APPELS A LA SOLIDARITÉ** ont touché aux domaines suivants:

- l'amélioration de la situation matérielle et l'égalité des salaires des enseignants ainsi que l'officialisation des jardins d'enfants dans le canton de Neuchâtel;
- la semaine de 5 jours dans le canton de Vaud.

Pour ces 3 premiers points, les résolutions SPR ont été appuyées par la SLV (25000 adhérents) et par la FIAI (80000

adhérents); pour le dernier point (semaine de 5 jours), le temps manquait pour prendre les contacts nécessaires et seule la SPR a été en mesure d'appuyer la SPV en temps voulu. Ces résolutions d'appui ont paru au bon moment dans la presse quotidienne.

La **CONSTITUTION DE DOSSIERS D'ORDRE CORPORATIF** a porté sur les demandes suivantes:

- la statistique suisse des salaires des enseignants (établie avec la SLV);
- la rémunération des enseignants (documentation fournie par l'OIT et la FIAI);
- les libertés professionnelles des enseignants (OIT);
- la charge de travail de l'enseignant (enquête Knight Wegenstein);
- l'horaire scolaire — la semaine de 5 jours (documentation IRDP).

Il faut signaler également une source de renseignements précieux:

- les thèmes communs traités dans l'«Educateur» (pléthore, caisses de retraite, etc) et le rapport du Congrès 78 «le statut de l'enseignant».

Les **INTERVENTIONS DIRECTES** de la SPR auprès des autorités cantonales, sur demande des sections, sont rares. Il convient de relever que le fédéralisme suisse s'accorde mal à accepter l'intervention d'un organisme romand dans des affaires cantonales.

Il est cependant important que l'on sache que la SPR est prête à faire face immédiatement à la demande d'une de ses sections ou à engager des négociations en collaboration avec ces dernières.

La SPG et la SPV ont fait appel à la SPR au sujet de l'accès des instituteurs à l'Université. A Genève, des rencontres régulières sont instituées entre des représentants de l'Université, de la SPG et de la SPR. Par ailleurs, une audience convoquée par la commission de l'enseignement du Grand Conseil genevois a réuni des représentants de la SPG et de la SPR.

Information

Un autre aspect de l'appui de la SPR aux sections cantonales doit retenir l'attention: **le rôle amplificateur de l'information offerte par la SPR.**

L'«Educateur», par son rythme de parution et son nombre d'abonnés (env. 8000) est non seulement un lieu de rencontre, un lien entre les enseignants, il représente également un organe de combat que bien des organisations nous envient comme nous ont enviées les émissions hebdomadaires «portées ouvertes sur l'école» ou les interviews qui nous sont demandées en tant que porte-parole des enseignants romands.

Les actions au niveau fédéral

Les actions au niveau fédéral sont toutes le résultat d'une étroite collaboration avec le KOSLO (Conférence suisse des organisations d'enseignants) étant entendu que nos relations privilégiées avec le SLV (Schweizerische Lehrerverein) et la SSPES (Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire) permettent de prendre des décisions rapides et de mieux faire face aux événements ponctuels. Cette identité de vues avec nos collègues suisses alémaniques se trouve confirmée par les principes de base de la politique du SLV récemment votés par l'AD/SLV. Nous reproduisons ici ces principes d'ordre syndical qui nous intéressent particulièrement dans le cadre de cette analyse:

«Le SLV préconise pour l'enseignant des conditions de travail qui lui laissent la liberté d'action nécessaire à l'accomplissement consciencieux de sa profession. Le SLV est prêt à accorder son appui aux enseignants aussi bien dans leur emploi que dans leurs rapports avec les services dont ils dépendent.

Le SLV prend position en faveur du maintien des droits de l'instituteur-citoyen.

Le SLV favorise le maintien d'une bonne image du corps enseignant parmi l'opinion publique.

Le SLV attache beaucoup d'importance au dialogue «entre partenaires» avec les autorités scolaires. Cet état d'esprit sous-entend une collaboration constante avec les autorités AVANT les prises de décision, de même qu'après.

Le SLV soutient et coordonne le travail syndical des sections. Il peut prendre lui-même des initiatives dans ce domaine.»

Notre volonté de jouer un rôle dans le concept des groupes de pression influençant la politique nationale se traduit de deux manières:

1. Par des prises de position concernant des votations fédérales ayant un rapport avec la fonction d'enseignant.
2. Par des consultations organisées par le Département fédéral de l'intérieur ou notre participation aux travaux de commissions consultatives.

Nos **prises de position au sujet des votations fédérales**, portées à la connaissance du public par voie de communiqués de presse, les efforts d'information et de documentation qu'elles ont nécessitées de notre part ont porté sur les objets suivants:

- Soutien à la nouvelle loi sur l'AVS.
- Opposition au référendum visant à diminuer l'aide fédérale aux universités et à la recherche.
- Soutien au référendum s'opposant à la nouvelle loi sur la formation professionnelle.

Même si certains peuvent douter de l'efficacité de ces prises de position, elles démontrent néanmoins la détermination de la SPR de ne pas se couper du monde du travail.

LES CONSULTATIONS DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

ont eu pour objet principal les articles constitutionnels sur la formation. Notre participation à la commission de la jeunesse de ce même département ouvre des perspectives intéressantes.

Voici quelques-unes des priorités retenues par cette commission:

- révision totale de la Constitution fédérale,
- congé culturel,
- chômage et qualité du travail (accès aux loisirs),
- droit de vote à 18 ans,
- assurance maternité,
- droits de la famille (divorce, tutelle),
- droit de filiation,
- marginalisme,
- habitat et environnement.

La collaboration de la SPR aux enquêtes et analyses prévues nécessitera des choix et un engagement particulier de tous ses comités de section.

Les services aux membres

Si, durant cette dernière année, les services aux membres offerts par la SPR n'ont pas connu d'extension, il est juste d'en faire mention dans cette analyse; le fonds de secours, le service de placement, la commission d'achat SPV ouverte aux membres de

la SPR, la Guilde de documentation, entrent à notre sens dans la catégorie des activités mutualistes propres à une organisation professionnelle.

Conclusions

En l'état actuel de la situation, la SPR, dans son organisation présente, est parfaitement apte à faire face aux besoins exprimés par ses membres pour les raisons suivantes:

- Elle respecte l'autonomie cantonale — ce qui est essentiel en Suisse.
- Elle ne nuit pas aux organisations cantonales de fonctionnaires en prenant en compte les besoins spécifiques du corps enseignant.
- Elle est bien adaptée au pluralisme des tendances pédagogiques, sociales, politiques, religieuses de ses membres.
- Elle contribue au maintien d'une bonne image du corps enseignant parmi l'opinion publique en attachant au moins autant d'importance au progrès de l'école qu'à celui des conditions de travail des enseignants.
- Elle collabore avec le monde du travail tout en conservant une totale indépendance.
- Elle a un poids politique incontestable si l'on considère:
 - a) l'engagement politique d'un grand nombre de ses membres appartenant aux partis les plus divers.
 - b) L'effet multiplicateur représenté par le rôle social de l'instituteur — environ 280 000 électeurs (les parents de nos élèves) sont directement touchés par notre activité.
 - c) Le groupe de pression que forme l'ensemble des enseignants suisses organisés au sein de la KOSLO.
 - d) Le potentiel de solidarité que nous offrons la FIAI et la CMOPE (5 000 000 d'adhérents).
- Elle attache beaucoup d'importance au dialogue paritaire avec les autorités politiques et scolaires et évite les coups d'éclat démagogiques, ce qui est le propre d'une organisation professionnelle sérieuse et responsable.
- Elle assure une représentativité maximale à ses membres par son réseau démocratique de circulation de l'information et l'extrême légèreté de son appareil administratif.

En bref, et au risque d'être taxés de triomphalistes, nous dirons que la SPR a trouvé, grâce au rapport ON et à ses conséquences (compétences nouvelles), une formule actuellement satisfaisante. Seule l'appellation de notre organisation prête à

confusion. La SPR est un syndicat autonome, elle est aussi une société pédagogique.

La réunion des deux termes serait plus adéquate :

«Syndicat autonome des enseignants et Société pédagogique romande», soit le sigle SAE-SPR conviendrait mieux.

Quant à une affiliation à l'USS ou à la CSC, elle serait actuellement synonyme de scission car elle ne tiendrait aucunement compte des diverses tendances de nos membres. Nier ces tendances, serait imposer une politique... la sienne !

*Le président SPR
J.-J Maspéro*

Loi sur la formation professionnelle : NON

L'assemblée des délégués de la SPR, réunie le 17 novembre 1978 à FRIBOURG, considérant la nécessité et l'urgence :

- d'une formation générale solide pour tous les jeunes, notamment dans un contexte social et économique en pleine évolution,
- d'une formation professionnelle différenciée aussi poussée et aussi polyvalente que possible,
- d'une continuité effective entre la scolarité obligatoire et la formation professionnelle,
- d'une formation professionnelle constituant une étape intermédiaire entre la formation élémentaire et l'éducation permanente,

constate :

que la loi soumise au peuple suisse le 3 décembre 1978 n'offre aucune amélioration en ces quatre domaines.

Elle se prononce par conséquent pour le rejet de la loi.

Elle engage le CC/SPR à faire connaître cette position et recommande aux membres de la SPR de voter NON le 3 décembre prochain.

La cigarette

Il lui arrive souvent de rester dans sa classe, en fin d'après-midi, lorsque le dernier élève sorti et la porte qui se referme lui restituent le silence.

Il allume une cigarette, non sans penser, à chaque fois, que ce geste anodin est interdit par le règlement des écoles (et depuis quelque temps, il ne se sent plus innocent lorsqu'il viole cette règle; il se sent pollueur, et peut-être davantage que cela, en plus grave...).

Cigarette de fin de classe, qui se consume en silence, avec son ruban de fumée s'allongeant vers le plafond sans craindre nulle turbulence, cigarette qui pourrait être tasse de café, doigt de whisky, pomme reinette, ou même rien, cigarette qui se confond et s'amalgame avec l'idée d'une méditation.

Il n'y a rien de transcendantal dans cette méditation; très prosaïquement, son regard se promène sur cet univers où il vit tous ses jours. Mais tandis que l'œil effleure paresseusement les pupitres muets — la journée, c'est fou ce qu'ils peuvent faire du bruit — un vers, insistant, lui revient en mémoire: «Objets inanimés, avez-vous donc une âme?», un vers qui dit bien quelque chose de vrai, puisqu'en ces minutes de grâce, il lui semble qu'il communique avec l'âme du lieu (quelques minutes seulement, il le sait; la détente bienheureuse n'est que provisoire, fugace, extrêmement précaire; dans un instant, plus ou moins vite que les autres jours, les soucis du monde extérieur et ceux du lendemain la feront se dissoudre sous l'assaut de questions précises).

Aussi bien savoure-t-il ces minutes où le temps paraît suspendu, absorbé dans cette jouissance de s'appartenir à nouveau, d'être pleinement à lui-même et en lui-même. Qu'il savoure pleinement, et vite surtout! Qu'il ait fini la classe ne lui donne pas droit au repos absolu (qu'il souhaiterait parfois, en l'imaginant sous la forme grotesque d'une grande poupée enseignante, que l'on rangerait en fin d'après-midi dans une boîte, un sarcophage, son ressort détendu; et que les élèves du matin remonteraient, avec une grosse clé à panneton, tous les jours scolaires...).

La cigarette n'est qu'à demi consumée; déjà, pourtant, la détente ineffable se dissipe et son esprit s'oriente vers le bilan de la journée. Mais c'est sans aucun déplaisir qu'il le laisse dériver dans cette direction. De cette journée, qu'il se remémore en la contemplant toute d'un coup, comme un tableau que l'on regarderait à dix pas, il ne restera qu'un sentiment de plénitude. Non qu'il ait atteint tous ses «objectifs pédagogiques», ainsi qu'il sied de dire aujourd'hui; mais à l'instant de saluer ses élèves, il s'est rendu compte qu'il était en paix avec eux — sans qu'il puisse dire exactement pourquoi — et il sait qu'il les retrouvera le lendemain sans effort, avec cette sorte de joie des matins industriels.

M. M.

Nouvelles de la FIAI

(Fédération internationale des associations d'instituteurs)

Au Congrès de Luxembourg de la FIAI

DES DÉMISSIONS SURPRENANTES

Le rapport d'activité préparé par le secrétaire général annonçait déjà le retrait, en cours d'année, de nos amis finlandais de l'OAJ. Cette décision apparaissait comme une des conséquences logiques de l'attitude adoptée en commun par les organisations scandinaves, même si pour beaucoup d'entre nous elle était profondément regrettable. Mais c'est au cours du congrès lui-

même que fut connue la décision de la NU (Angleterre et Pays-de-Galles) de les suivre dans la même voie ainsi que les intentions de l'EIS d'en faire autant. Cela, à compter du 1.1.79 sous le prétexte de renforcer l'unité des enseignants et concentrer les ressources financières au bénéfice de la seule CMOPE.

S'il ne me revient pas de dire ici pourquoi cette argumentation n'a pas été convaincante, je me dois de préciser que ces décisions ont peiné nombre de militants qui comptent parmi les plus anciens et les plus actifs de la FIAI ainsi que les plus attachés à son rôle et son efficacité spécifiques. In-

ile d'ajouter que cette soudaineté a également surpris tout le monde.

UN DÉPLACEMENT VERS LE SUD

Parallèlement, si je puis dire, le congrès de Luxembourg devait accepter l'adhésion d'une troisième organisation africaine: le Syndicat de l'enseignement laïc du Togo (SELT). Il accueillait ainsi pour la première fois trois délégations d'Afrique (Côte-d'Ivoire, Mali, Togo) et élisait même un représentant du SNEPPCI de Côte-d'Ivoire comme membre du Bureau exécutif pour un mandat de deux ans.

Cela devait conduire un responsable de la FIAI à constater que l'influence de notre fédération se déplaçait vers le sud.

CONSÉQUENCE DE CES MODIFICATIONS

Ces modifications dans la composition de la FIAI ont eu des conséquences directes sur le congrès lui-même:

Le Congrès a décidé de remplacer dans la région a) les organisations scandinaves par les organisations africaines citées ci-dessus, les organisations finlandaise et suédoise demeurant à la FIAI étant ajoutées à la région c). Cette modification des régions sera statutairement applicable au congrès de 1979.

Il a constaté une absence de candidature pour la région b) (Angleterre, Pays-de-Galles et Ecosse) et envisagé une modification des statuts en 1979 pour corriger cette anomalie.

Les régions sont actuellement les suivantes:

- Côte-d'Ivoire, Mali, Togo.
- Angleterre et Pays-de-Galles, Ecosse (jusqu'au 31.12.78).
- France, Espagne, Estonie en exil, Suède, Finlande.
- Allemagne, Grèce, Luxembourg, Suisse, Yougoslavie.
- Australie, Israël, Japon.

LE NOUVEAU BUREAU EXÉCUTIF

A la suite de ces modifications et du renouvellement statutaire effectué par le congrès, le Bureau exécutif pour l'année scolaire 1978-79 a la composition suivante:

Président: Jean-Jacques Maspero (SPR, Suisse).

Vice-président: Manuel Gracia Navarro (FETE, Espagne).

Secrétaire général: Jean Daubard (SNI-PEGC, France).

Tésorier: André Rochat (SPR, Suisse).

Membres régionaux: Guy Georges (SNI-PEGC, France), Wilhelm Ebert (DL, Allemagne), Shalom Levin (ITU, Israël).

Membres non régionaux: Roger Biever (AIR, Luxembourg), Ronald Chapman (ATF, Australie), (SNEPPCI, Côte-d'Ivoire).

Membre ex-officio: Ben Johnson (NUT, Angleterre, Pays-de-Galles).

ÉTUDES ET RÉOLUTIONS DU CONGRÈS

Comme convenu, le congrès de Luxembourg a étudié les deux thèmes qui avaient fait l'objet de questionnaires préalables:

1. «Services rendus aux enseignants par leurs organisations»

Les résultats de l'enquête ont fait l'objet d'un rapport de synthèse par Ben Johnson mais n'a pas donné lieu à un texte de résolution.

2. «Technologie moderne et enseignement, de la petite enfance jusqu'au terme de la scolarité obligatoire»

Ronald Chapman (ATF Australie) a présenté une synthèse des réponses devant le congrès de façon brillante et très appréciée. A la suite du travail d'une commission de résolutions, le congrès a adopté ses conclusions.

D'autre part, à la suite de l'intervention de Shalom Levin dans le cadre des rapports sur l'activité nationale des organisations membres, le principe et le contenu d'une résolution relative aux Droits de l'Homme après les récents procès de Moscou ont été adoptés unanimement par le congrès. Le texte final de cette déclaration est le suivant:

«La FIAI, qui a toujours été très attachée à la promotion des Droits de l'Homme — notamment à ses droits d'expression et de libre circulation — et qui participe à leur défense quel que soit le pays où ils se trouvent menacés ou bafoués, — réprovoque et condamne les procès récemment organisés en URSS contre un certain nombre de dissidents, — demande que les juifs soviétiques qui en exprimeraient le désir puissent émigrer librement».

Notre rôle à l'assemblée de la CMOPE de Jakarta

Comme d'habitude, la FIAI a joué pleinement le rôle que lui accorde la CMOPE dans le déroulement de l'Assemblée des délégués de Jakarta. Et cela de plusieurs façons:

1. Le représentant de la FIAI au comité exécutif de la CMOPE, Jean Daubard, a rendu compte de l'activité de notre fédération devant l'instance exécutive de la Confédération et participé à ses travaux avant, pendant et après l'assemblée. Le compte rendu en sera normalement fait par le secrétariat de la CMOPE. Je voudrais cependant préciser que le texte adopté par la FIAI sur la défense des Droits de l'Homme et les récents procès en URSS, a été présenté et défendu par le secrétaire général de la FIAI sans toutefois qu'il ait pu convaincre le comité exécutif de faire sien cette proposition et de présenter un texte semblable à l'assemblée. Comme il ne s'est pas trouvé trois organisations nationales pour reprendre cette initiative, ce problème n'est donc pas venu en discussion à Jakarta.

2. Un document a été distribué aux participants à l'assemblée de Jakarta, en français, anglais et espagnol qui relatait brièvement l'activité de la FIAI au cours de l'année écoulée et notamment l'essentiel des travaux et des décisions du congrès de Luxembourg.

3. Un court rapport des fédérations constituantes a trouvé place dans la 5^e séance plénière de l'assemblée de Jakarta le samedi matin 29 juillet.

4. Le dimanche 30 juillet, de 9 h. à 10 h. 30 s'est tenue la séance plénière réservée au «programme concernant l'enseignement primaire» sous la responsabilité de la FIAI. Sous la présidence de Roger Biever, Jean-Jacques Maspero a présenté les grandes lignes du rapport de Ronald Chapman pour ouvrir une discussion sur le sujet. Celle-ci a été très intéressante malgré le temps limité dont nous disposons. Ont également participé à cette séance au titre de la FIAI: André Rochat et Jean Daubard.

FIAI information 15/78

DANSES FOLKLORIQUES INTERNATIONALES

Stages de formation

SEMAINE DE DANSE A NOUVEL-AN

28 décembre 1978 au 2 janvier 1979. Centre GWATT / Thoune / BE: Commencer le Nouvel-An en dansant le folklore international avec Betli + Willy Chapuis.

Inscriptions: B. Chapuis, 3400 Burgdorf.

Association suisse des Amis du Sonnenberg

Le comité central de l'Association suisse des Amis du Sonnenberg, responsable des Semaines pédagogiques, a siégé à Berne samedi 11 novembre sous la présidence de M. Paul Binkert. La 25^e Semaine, qui s'est déroulée à Trogen en juillet dernier, a été un nouveau succès, malgré une participation plus restreinte; pour la première fois, les étrangers étaient en majorité.

M^{lle} Aebischer a relaté ses contacts avec le Centre international du Sonnenberg; il a été pris note que des collègues de l'Est désirent participer aux Semaines de Trogen. La prochaine Semaine pédagogique aura lieu à Villars-les-Moines du 9 au 14 juillet 1979. M. Armand Veillon a indiqué les différents thèmes proposés. Il est prévu de traduire les exposés.

Le Centre international du Sonnenberg

(près de Braunschweig) nous rappelle sa session de Sylvestre (27 décembre 1978 au 5 janvier 1979) au centre de jeunesse. Conditions de séjour avantageuses pour les étudiants. D'ailleurs, tout au long de l'année, le Sonnenberg organisa des sessions sur des thèmes actuels: causes et symptômes de l'agressivité chez les jeunes; la langue en tant que phénomène culturel; progrès technique et évolution sociale; l'éducation et l'emploi, etc.

Le programme peut être adressé sur demande. M. Sammy Wieser, directeur du Centre culturel de Herzberg sur Aarau, annonça également une session d'été; elle aura lieu après celle de Villars-les-Moines, du 16 au 22 juillet 1979.

A. P.

ments qui assument dans des conditions souvent précaires un rôle irremplaçable!

M. Weber-Perret a remis à M. Antoine Zufferey le 24^e Cahier de l'Alliance culturelle, consacré tout entier à Ramuz, avec des études de 48 écrivains. Remarquablement illustré, cet ouvrage devrait trouver place dans les bibliothèques scolaires (Alliance culturelle romande, Bel-Air 39c, 1225 Chêne-Bourg).

Au Musée d'archéologie de la Majorie, M. François Wiblé commenta quelques pièces intéressantes, notamment les dolmens récemment découverts au Petit-Chasseur près de Sion. Ces dalles funéraires de l'époque néolithique sont ornées de gravures faites au silex, et permettent de situer les populations qui colonisèrent le Valais il y a cinq mille ans environ.

Les productions de la «Chanson du Rhône», dirigées par Jean Daetwyler, évoquaient avec esprit le cher Valais de toujours, ses malices, ses péchés mignons, mais surtout son attachement à ses traditions. Ces textes d'Aloys Theytaz, véritables petits tableaux, évoquent admirablement le «Vieux pays». Un vin d'honneur offert par l'Etat du Valais couronnait cette rencontre en tous points réussie.

A. P.

L'Alliance culturelle romande a siégé à Sion

A l'issue de son assemblée générale, tenue à Sion samedi 21 octobre, l'Alliance culturelle a tenu à marquer, comme elle l'avait fait à Cully le 24 septembre, le centenaire de la naissance de Charles-Ferdinand Ramuz.

L'écrivain Maurice Zermatten a analysé les sentiments qui ont attaché Ramuz au Valais: dans «Farinet», dans «Derborne» ou dans «Jean-Luc persécuté», il a

présenté des personnalités fortes, en conflit avec leur entourage dans leur recherche de liberté ou d'absolu.

Le conseiller d'Etat Antoine Zufferey, chef du Département de l'instruction publique, a apporté quelques réflexions sur la vie culturelle en Valais; il a rendu hommage aux efforts que les enseignants poursuivent dans tout le canton sur le plan littéraire, musical et théâtral. Que de petits groupe-

On peut adhérer en tout temps l'Alliance culturelle romande, et obtenir les Cahiers parus encore disponibles: N° 4 Suisse romande, présent et futur; N° 9, de Genève à Villeneuve; N° 11, aspects d'une politique culturelle, avec répertoire de associations et institutions culturelles de Suisse romande, etc.

L'éco-
logie
et
vous

Enquêtes
sur la nature



10 à 14 ans L'ÉCOLOGIE ET VOUS

Une série de livres analysant avec précision la vie des plantes et des animaux, ainsi que les rapports des êtres vivants avec leur environnement.

ENQUÊTES SUR LA NATURE apporte une description de certains biotopes naturels qu'on peut observer, et comment ils changent avec les saisons. Certaines plantes et certains animaux qui vivent dans ces biotopes à divers moments de l'année sont montrés par des dessins.

La manière dont les animaux prennent soin de leurs jeunes et assurent la reproduction de leur espèce fait l'objet de l'ouvrage LA FAMILLE ANIMALE dans cette série. INTRODUCTION A L'ÉCOLOGIE étudie les écosystèmes dans leur état naturel. DE LA FORÊT VIERGE AUX GRANDES CITÉS montre comment les hommes ont modifié leur planète au cours des siècles, tandis que CE MONDE QUI VOUS NOURRIT traite du problème de la nourriture des hommes.

5 titres reliés, couverture plastifiée, 64 pages, chaque volume Fr. 10.50. Editions Gamma.
En vente en librairie - DIFFUSION PAYOT LAUSANNE

Restes de peau et de cuir

Restes de peau (couleurs mélangées) Fr. 12.— le kg
dès 5 kg Fr. 11.— le kg
Grands restes de cuir Fr. 9.— le kg
dès 5 kg Fr. 7.50 le kg
Petits restes de cuir Fr. 4.— le kg
Expédition dès 15 kg franco domicile
M^{me} U. Binder, Klosterfeld 31, 5630 Muri AG,
tél. (057) 8 23 57

Le home d'enfants de Courtelary cherche

UN(E) ENSEIGNANT(E)

pour l'enseignement de deux leçons de dessin hebdomadaire le jeudi après-midi.

Traitement: selon la législation.

Entrée en fonctions: le 16 janvier 1979.

Renseignements et offres sont à adresser à la direction du home d'enfants de Courtelary, tél. (039) 44 11 27.

Découvrez nos forêts romandes...

ou comment naît, se développe et fonctionne cette merveilleuse société de végétaux

«Nos forêts – un monde à découvrir», ce passionnant ouvrage encyclopédique, est entièrement consacré à nos forêts de Suisse romande. Il trouvera un accueil enthousiaste auprès de tous ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, à ce monde mystérieux, lieu de délasserment pour le promeneur, réserve extraordinaire pour l'observateur de la nature, ressource immense pour l'industrie, protection naturelle pour l'homme et les animaux. Tout au long des 236 pages rédigées par les meilleurs connaisseurs et spécialistes de la forêt, vous serez émerveillés par les très belles illustrations en couleurs et en noir et blanc, commentées de légendes informatives, qui soutiennent un texte accessible à tous.

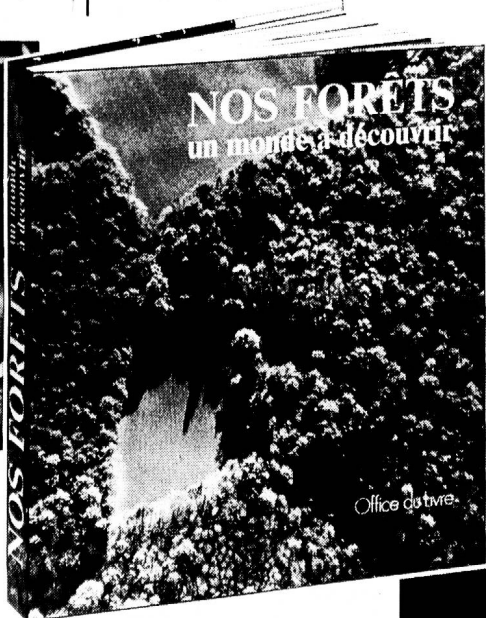
Au fait, savez-vous:

- Qu'il y a cent ans les versants de nos montagnes n'étaient plus couverts que de «lambeaux» de forêts?
- Que les fourmis détruisent 8,3 % des insectes nuisibles à la forêt et qu'une fourmilière peut anéantir 3,6 millions d'insectes par année?
- De quand datent les arbres qu'on abat aujourd'hui?
- Que sans les champignons l'arbre ne pourrait pas survivre?
- Que, sur 192 espèces d'oiseaux nicheurs, la moitié niche en forêt et y trouve sa nourriture?

Un sommaire exceptionnel

Préface de Maurice de Coulon
Directeur de l'Inspection fédérale des forêts.

1. **La forêt et les hommes** par Jean-François Robert, Inspecteur cantonal des forêts, Lausanne.
Les relations de l'homme et de la forêt depuis la Préhistoire. La notion de propriété.
2. **L'arbre et la forêt** par Jean-Philippe Schütz, Adjoint scientifique à l'Institut fédéral de recherches forestières.
Croissance de l'arbre. Evolution dynamique de la forêt. Une fabrique de bois. La fonction des champignons.
3. **La forêt naturelle et sa flore** par Jean-Louis Richard, Ingénieur forestier, Professeur à l'Institut de Botanique de l'Université de Neuchâtel.
Forêt naturelle, forêt vierge, forêt artificielle. Les différentes espèces d'arbres et leur distribution géographique.
4. **La faune et la forêt** par Gilbert Matthey, Conservateur de la faune, Lausanne.
Relation des animaux entre eux et avec le milieu forestier. Impact des animaux sur la forêt. La chasse.
5. **La forêt de protection** par Alain Christie, Ingénieur forestier, Monthey.
Une protection offerte à l'homme contre les nuisances de la civilisation. Avalanches, éboulements et incendies de forêts. Reboisement.
6. **La forêt de production** par A. Mamarbachi, Ingénieur des Eaux et Forêts, Inspection cantonale des forêts, Fribourg.
Didier Roches, Inspection des forêts, Delémont.
René Badan, Inspection cantonale des forêts, Lausanne.
Sylviculture et plan d'aménagement. Exploitation et métiers de la forêt. L'avenir du bois.
7. **La forêt, source d'agrément** par Eric Matthey, Inspecteur cantonal des forêts, Genève.
Découverte de nos plus belles forêts.



Pour tous les professionnels de la forêt, pour ses amis de la nature, pour ceux qui aiment tant aller dans nos belles forêts, le livre exceptionnel: «Nos forêts – un monde à découvrir» répond à toutes vos questions et à celles de vos enfants.

Nos forêts un monde à découvrir

Format: 22,5 x 24,5 cm, 236 pages,
52 sujets en 4 couleurs,
plus de 150 illustrations en noir et blanc,
50 tableaux, cartes et graphiques,
reliure cartonnée et laminee,
imprimée en quadrichromie

Prix de lancement:
Fr. 49.50
seulement
dès le 16 décembre 1978
Fr. 60.—



Cet ouvrage paraît dans la même collection que le livre «Le Léman – un lac à découvrir»

BON DE COMMANDE-EXAMEN

Je désire recevoir _____ exemplaire(s) du livre **NOS FORÊTS, un monde à découvrir** au prix de lancement spécial de **Fr. 49.50** (+ Fr. 2.— port et expédition) montant que je verserai au moyen de la carte C.C.P. que vous me ferez parvenir.
Sinon je renverrai l'ouvrage en parfait état dans les 8 jours.
Attention: dès le 16 décembre 1978, le prix passera à Fr. 60.—.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

N° postal: _____ Localité: _____

Date: _____ Signature: _____

Retourner à:

DIFFUSION
24 heures

Case 599, 1001 Lausanne
ou à votre librairie

LA SPR UNE ET DIVERSE

La situation financière de l'enseignant

1. Traitement des fonctions enseignantes

Classification du corps enseignant primaire

Catégories :

Maîtresse enfantine
Maîtresse de travaux à l'aiguille
Maîtresse semi-enfantine
Instituteur, institutrice
Maîtresse ménagère
Maître ou maîtresse spécial(e)
Maître ou maîtresse de classe à options
Maître ou maîtresse de classe supérieure
Maîtres secondaires brevetés, spéciaux, etc.
Maîtres secondaires licenciés (collèges)
Maîtres secondaires licenciés (gymnase)

Classes :

12-15 (max. dès la 15^e a.)
 12-15 (max. dès la 15^e a.)
 13-17 (max. dès la 16^e a.)
 15-20 (max. dès la 17^e a.)
 15-20 (max. dès la 17^e a.)
 18-22 (max. dès la 16^e a.)
 18-22 (max. dès la 16^e a.)
 21-24 (max. dès la 14^e a.)
 21-24 (max. dès la 14^e a.)
 24-28 (max. dès la 16^e a.)
 28-31 (max. dès la 15^e a.)

Classification du corps enseignant spécialisé

Maîtresse enfantine spécialisée 14-18 (max. dès la 16^e a.)
Maîtresse semi-enfantine spécialisée 15-19 (max. dès la 16^e a.)
Maître ou maîtresse spécialisé(e) 18-22 (max. dès la 16^e a.)

Le traitement en début de carrière correspond au minimum de la classe initiale. Il augmente progressivement par le jeu des augmentations annuelles jusqu'au maximum de la classe finale.

2. Primes

a) Prime annuelle

L'enseignant reçoit une prime unique dans le courant de novembre. Le personnel engagé en cours d'année a droit à cette prime en fonction du nombre de mois entiers de travail.

b) Prime de fidélité

Elle est versée dès la 5^e année et augmente progressivement pour atteindre son maximum à partir de la 19^e année. Le paiement s'effectue en une fois, conjointement avec celui de la prime annuelle. Toutefois la date de référence pour le calcul du nombre d'années révo-

lues est, dans ce cas particulier, le 30 juin précédent; en d'autres termes, chaque «année de fidélité» commence un 1^{er} juillet et se termine à la date précitée. Ainsi, on peut affirmer que quelle que soit la fonction, le maximum de la rémunération n'est atteint que la 19^e année au service de l'Etat.

c) Gratification d'ancienneté

Il s'agit d'un versement unique après 25 années complètes passées au service de l'Etat de Vaud.

3. Allocations familiales

Elles font l'objet de versements mensuels.

a) Allocation de ménage

Elle est augmentée à partir du troisième enfant.

b) Allocation pour enfant

Elle est due de la naissance à la fin du mois au cours duquel s'est achevée la scolarité obligatoire.

c) Allocation de formation professionnelle

L'enfant en apprentissage ou aux études y a droit.

Cette prestation s'éteint évidemment dès la fin de l'apprentissage ou des études, mais à 25 ans au plus tard.

d) Allocation de naissance

Il s'agit d'un versement fait à l'occasion de la naissance d'un enfant.

Une suite d'articles concernant les traitements commençant à paraître dans le présent numéro de l'«Educateur», nous y revoiyons nos lecteurs.

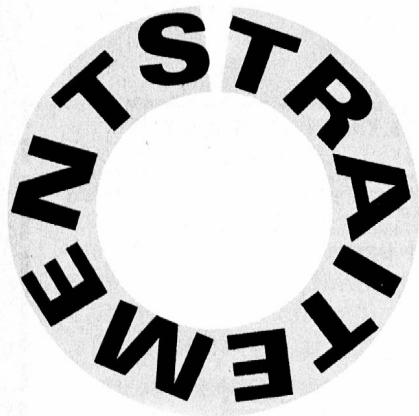
Monique S.

INFORMATIONS SPV

Les articles de longueur fort diverse de cette suite se rapportent tous à des aspects de la rémunération des enseignants primaires. La formation des instituteurs vaudois ne leur offrant en fait d'occasions de travail ni dans le privé ni au service de la Confédération ou des seules communes, l'information ne porte que sur les salaires servis dans le secteur public des vingt-cinq états de notre pays (cantons et demi-cantons). Elle est basée sur les renseignements en possession de la SPV au sujet de 1977 et 1978. L'immobilisme des traitements vaudois à partir de 1976 et jusqu'en 1980 en tout cas permet d'affirmer que les conclusions au terme de l'examen de ces années seront aussi exactes en 1979, voire davantage même. Des indications incomplètes concernant nos Confédérés ne sauraient non plus en général infirmer nos réflexions, bien au contraire.

Soucieux de ne pas influencer le jugement de nos lecteurs, nous évitons d'exprimer une opinion au terme de chaque parution, laissant à chacun le soin de conclure. Nous insérerons simplement la position du comité cantonal en fin de publication.

Toute correspondance relative à ces textes rédigés à l'instigation du Comité cantonal, y compris — surtout même! — des précisions, voire des rectifications, est à adresser au secrétariat général SPV, Allingues 2, 1006 Lausanne.



Première paye

A. SITUATION VAUDOISE

Sous réserve du 1 % supplémentaire de la colonne g (cf. « Remarques ») qui n'est retenu que pendant un an, la rétribution initiale ne subit en général pas de modifications durant les 16 1/2 premiers mois.

| | a) Traitement de la fonction | b) Prime de fidélité | c) Prime annuelle | d) Salaire brut annuel | e) f) Retenue AVS et chômage | g) Retenue CPEV | h) Retenue totale | i) Salaire net annuel |
|---|---------------------------------------|----------------------------|-------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------------------|
| Maître(sse) de classe enfantine | 25 286.— | | 1000.— | 26 286.— | 1419.45 | 1778.15 | 3197.60 | 23 088.40 |
| Maître(sse) de classe semi-enfantine | 26 182.— | | 1000.— | 27 182.— | 1467.85 | 1850.75 | 3318.60 | 23 863.40 |
| Maîtresse de travaux à l'aiguille | 25 286.— | | 1000.— | 26 286.— | 1419.45 | 1778.15 | 3197.60 | 23 088.40 |
| Maîtresse d'économie familiale | 28 111.— | | 1000.— | 29 111.— | 1572.— | 2007.— | 3579.— | 25 532.— |
| Instituteur, institutrice | 28 111.— | | 1000.— | 29 111.— | 1572.— | 2007.— | 3579.— | 25 532.— |

Le tableau ci-dessus présente les fonctions qui peuvent être exercées au terme de l'Ecole normale, sitôt le brevet obtenu. Il ne comprend donc pas celles qui exigent une formation seconde (maître spécial, maître de classe supérieure, de développement ou à options, maître de l'enseignement spécialisé). Le traitement initial de ces dernières, bien entendu supérieur, n'est acquis que quelques années plus tard dans le meilleur cas; il est dépassé déjà le plus souvent d'ailleurs lors de l'obtention du nouveau titre.

Remarques

- Colonne c: valeur actuelle. Dès 1979, cette prime sera de Fr. 1200.—.
- Colonnes e et f: la totalité du traitement étant soumise à l'assurance chômage, cette retenue a été jointe à celle de l'AVS.
- Colonne g: durant les 12 premiers mois, la cotisation ordinaire à la Caisse de pension s'augmente d'un 1 % destiné au financement du Fonds de prévoyance de la CPEV. Rappelons que ce 9 % n'est dû que sur le traitement cotisant (montant de la colonne a) diminué de son dixième puis de Fr. 3000.—).
- Colonne i: la prime annuelle étant versée en une fois, il est évident que la somme reçue en fin de mois sera inférieure au douzième des nombres figurant ici.

Pour obtenir le montant effectivement disponible, les impôts sont bien entendu encore à soustraire. La grande diversité des impositions communales (de zéro à 2 fr. par franc payé au canton, compte non tenu des centimes additionnels!) empêche de faire figurer ne serait-ce qu'une estimation vraiment intéressante. Mais au fait, cette égalité de traitement de tous les instituteurs tant souhaitée par la majorité des députés lorsqu'ils interdisent les allocations communales, qu'en reste-t-il alors?...

B. SITUATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE EN SUISSE

| | Traitement brut en début de fonction | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|------------|
| | j) Minimum en Suisse | k) Maximum en Suisse | l) Vaud |
| Maîtresse de classe enfantine | 22 540.— | 37 603.— | 26 286.— |
| Maîtresse de travaux à l'aiguille | 26 286.— | 35 895.— | 26 286.— |
| Maîtresse d'économie familiale | 26 339.— | 35 895.— | 29 111.— |
| Instituteur, institutrice | 29 111.— H 27 648.— F | 40 327.— | 29 111.— |
| Maître de classe supérieure | 32 370.— H 30 240.— F | 45 802.— | 35 037.— |

Remarques

- Colonnes j et k: les salaires figurant dans ces deux colonnes correspondent à la rétribution la plus basse ou la plus élevée offerte dans un canton ou demi-canton.
- Quelques très rares cantons indiquent des montants différents pour hommes et femmes, d'où nos indications H et F dans un cas.
- Des cantons connaissent un salaire différent selon la commune; c'est la possibilité la plus élevée qui a alors été prise en considération.
- Nous ignorons évidemment si une indemnité aurait été omise par un correspondant de notre document de référence. Les nombres vaudois étant bel et bien les maxima, une telle erreur ne saurait qu'aggraver la position de notre canton.

Nicod Paul
Secrétaire général SPV

COMMISSION D'ACHATS S.P.V.

UN CADEAU DE FIN D'ANNÉE TOUT TROUVÉ: UNE MONTRE SUISSE DE QUALITÉ!

Montres manuelles pour dames

| Référence | | Prix CA (commerce) |
|------------------------|---|--------------------|
| R 69/1 | incabloc, cadran guilloché champagne, boîte dorée, bracelet corfam | 60.— (115.—) |
| R 69/9 | mêmes caractéristiques forme différente | 60.— (115.—) |
| R 69/9 | dito mais cadran bleu et boîte chromée | 58.— (109.—) |
| R 69/10 | dito mais forme mode | 58.— (109.—) |
| 889 (illustr.) | incabloc, petite seconde, bracelet cuir, cadran argenté, boîte chromée | 48.— (98.—) |
| 889 cal 892 (illustr.) | dito avec calendrier incabloc, calendrier, seconde au centre, cadran brun dégradé, bracelet cuir verni brun | 53.— (103.—) |
| 51 C | charmant pendentif, incabloc, décor cerf, ouverture à secret, Ø 27, cadran blanc émail. Un vrai bijou! | 60.— (118.—) |
| 1745 | genre « plongeur », boîte étanche, incabloc, bracelet plastique. Idéal pour un enfant. | 65.— (130.—) |
| | | 50.— (98.—) |

Montres automatiques pour dames

| Référence | | Prix CA (commerce) |
|------------------|---|--------------------|
| 853 | incabloc, cadran chiffres romains, étanche, bracelet cuir | 120.— (240.—) |
| 40000 (illustr.) | incabloc, cadran anthracite, étanche, bracelet acier | 85.— (170.—) |

Montres automatiques pour messieurs

| Référence | | Prix CA (commerce) |
|--------------------|---|--------------------|
| 60030/2 (illustr.) | incabloc, double calendrier, cadran vert guilloché, boîte étanche, verre minéral, bracelet cuir | 112.— (210.—) |
| 60030/7 | dito mais cadran brun vagué | 112.— (210.—) |
| 60055/5 | dito mais cadran vert vagué | 112.— (210.—) |
| 60055/7 | dito mais cadran bleu dégradé vagué | 112.— (210.—) |

Montres électroniques à quartz

| Référence | | Prix CA (commerce) |
|---------------------|--|--------------------|
| 675/1 | 32'768 Hz d'où une précision incroyable. Boîte plaquée or, cadran bleu brossé, bracelet cuir. Superbe! | 203.— (445.—) |
| 4283/066 (illustr.) | 32'768 Hz, pas à pas, double calendrier, cadran gris, étanche, bracelet acier satiné. Rapport performances-prix très élevé! | 180.— (380.—) |
| 15/2098 | chronographe à quartz à affichage digital LCD au 1 : 100 sec., avec rattrapante ; indications h, mn, s, triple calendrier, bracelet acier. | 175.— (370.—) |



Garantie: d'usine pendant 1 année. Service après vente assuré.

Commande: à l'aide du bulletin ci-dessous rempli **complètement** (si possible à la machine, merci).

Bulletin à retourner: C-A S.P.V., p.a. R. Pasche, G.-de-Prangins 19, 1004 Lausanne.

Délai d'inscription: fin janvier 1979.

Paiement: préalable au CCP 10-12805 de la C-A SPV ou dans les 10 jours suivant la livraison.

Renseignements: 17 exemplaires visibles au secrétariat SPV, Allinges 2, tél. (021) 27 65 59.

Bulletin à retourner à: C-A S.P.V., p.a. R. PASCHE, G.-de-Prangins 19, 1004 Lausanne

Mme, Mlle, M. Nom: Prénom:

Rue: N° NPA + localité:

Commande: réf.: nbre à fr. réf.: nbre à fr.
 réf.: nbre à fr. réf.: nbre à fr.

Total: fr. que je paierai dans les 10 jours après réception de ma commande.

Date: Signature:

Politique salariale

De l'exposé des motifs concernant le projet de budget ordinaire de l'Etat de Vaud en 1979 — texte adressé à tous les députés du Grand Conseil qui sera appelé à en débattre cet automne — nous extrayons les lignes qui suivent.

Secrétaire général

Le projet de budget 1979 ne contient pas d'indexation des salaires. En effet, après que l'indice moyen de référence de 169,77 points a été fixé en 1975 pour le budget 1976, l'inflation s'est calmée très rapidement. Il a été admis en 1977 et en 1978 que la compensation du renchérissement s'étendrait au-delà de l'année civile et les associations du personnel ont admis cette position. Le taux de renchérissement se maintenant toujours à un niveau très bas, la compensation est encore valable en 1979.

Toutefois, dans le cadre de ses compétences, le Conseil d'Etat a décidé d'accorder quelques améliorations. Il a prévu de porter de 1000 francs à 1200 francs la prime annuelle. A cette occasion, le Conseil d'Etat rappelle que le canton ne verse pas de treizième salaire mais une prime annuelle égale pour tous quelle que soit la fonction. Après cinq ans d'activité, cette prime annuelle est complétée par une prime de fidélité de 500 francs augmentant jusqu'à 1200 francs, à partir de la dix-neuvième année révolue de service.

De plus, l'âge donnant droit à quatre semaines de vacances sera abaissé à 33 ans

(actuellement 36 ans et 42 ans jusqu'au 31 décembre 1977).

De même, cinq semaines de vacances seront accordées dès 51 ans (actuellement 55 ans).

Enfin, les associations du personnel ont fait remarquer que le nombre de jours fériés était inférieur à celui des autres collectivités publiques. Le Conseil d'Etat a décidé de donner droit à cette requête. En principe, le 26 décembre sera retenu comme jour férié supplémentaire, ainsi que cela est déjà le cas pour la Confédération et les banques.

Des études ont également été confiées à une commission extraparlamentaire comprenant des représentants des associations de personnel, afin d'examiner les conséquences, sur le plan des effectifs, d'une réduction de l'horaire de travail qui est actuellement de 44 heures. Le rapport sur cet objet sera soumis au Conseil d'Etat à la fin de 1978 ou au début de 1979. Il est prématuré de préjuger des conclusions de la commission et des décisions que prendra le Conseil d'Etat.

Recyclage du corps enseignant primaire

Entre le 23 octobre et le 16 décembre 1978, le Centre de perfectionnement vaudois nous a informés que le déroulement des cours de recyclage se poursuivra selon le plan suivant:

- 5 semaines de recyclage pour maîtresses enfantines dont 4 sont surtout destinées aux maîtresses se rattachant au SES*,
- 11 journées d'information pour maîtresses enfantines (français renouvelé)*,
- 3 cours de base ACM pour maîtresses TA et de 1 et 2 P,
- 7 cours de rattrapage d'une semaine pour maîtres de 4 P (français, mathématiques, CE, ACM)*,
- 7 cours de rattrapage d'une semaine pour maîtres de 5 P (français, mathématiques, CE, ACM, EP)*,
- 1 cours de rattrapage mathématiques 6 P*,
- 1 cours de formation pour animateurs «La conduite du groupe d'adultes»,
- 2 jours de «retraite» pour animateurs.

Fin de chacune des opérations.

Les 2 mois de novembre et décembre seront consacrés aussi à planifier les recyclages nouveaux qui démarreront en janvier 1979 et à préparer les animateurs.

Monique S.

Commissions

Le Comité cantonal désire compléter diverses commissions auxquelles il a recours lorsqu'un problème de leur ressort se pose ou qu'un document à examiner par un groupe ad hoc lui est parvenu. Il s'agit des groupes suivants:

Commission pédagogique (consultée en particulier sur les programmes CIRCE et des projets généraux): maîtresses enfantines, de 1^{re} et 2^e années primaires, d'économie familiale; maîtres de classe OP, des zones pilotes (Vevey ou Rolle), de classe à multiples années.

Commission de mathématiques (examen des moyens de travail à disposition de l'élève): maîtres et maîtresses ayant enseigné les mathématiques modernes en 3^e et 4^e années.

Commission des retraites (réunie lors de tout projet de modification de la loi sur la caisse de pensions entre autres): hommes et femmes de tous les âges et tous les états civils...

PARTICIPEZ A VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL en vous annonçant par téléphone (le matin de préférence!) ou par une simple carte au secrétariat général SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne (tél. 021 - 27 65 59).

P. NICOD, secr. gén. SPV

Journée d'information sur le français global

Nous avons appris également de la part du CPV que 123 maîtres de 5^e et 212 maîtres de 4^e, soit 335 au total, se sont inscrits aux journées d'information sur le français global. Dix rencontres seront donc organisées durant le premier semestre 1979 en fonction des disponibilités des deux animateurs principaux, Messieurs Lipp et Genevay.

Monique S.

AVEPS

Ski première neige hiver 78/79

L'AVEPS organise à Bretaye un week-end à ski les 16 et 17 décembre 1978.

Ce cours a pour but une révision de la technique et une remise en condition personnelle. Il est ouvert à tous les membres du corps enseignant.

Coût, tout compris:

membres AVEPS Fr. 60.—
non membres Fr. 65.—

Renseignements et inscriptions jusqu'au samedi 9 décembre 1978 auprès de Jacques Montangero, 41, chemin des Dents-du-Midi, 1860 Aigle. Tél. (025) 2 25 89.

Aux amateurs de ski de fond, offre exceptionnelle!

Chapelle des Bois: village français à la frontière suisse (Risoux). Relief et climat typiquement nordiques, aménagement de pistes et de refuges font de Chapelle un des plus beaux sites de ski de fond en France.

Dates: mercredi 3 janvier midi au samedi 6 janvier après-midi.

Le forfait de 300 FF (francs français) comprend:

- l'hébergement en chambre de 4 ou 6 places, lits superposés (chambre de 2 sur demande avec supplément),
- la restauration
- l'enseignement du ski de fond (9 moniteurs diplômés),
- l'accès aux 70 km de pistes tracées en boucles de 2, 3, 5, 8 et 15 km.,
- le matériel et le fartage,
- les animations de soirée,
- miniclub pour enfants de 2 à 5 ans,
- piscine.

Réductions pour groupes, enfants et familles pour plus de 3 enfants.

Renseignements et inscriptions par écrit: Henri Clot, instituteur, ch. Chantavril 3, 1260 Nyon. Tél. (022) 61 94 69.

Ski de printemps - Zermatt - Ski station

6 jours de ski à Zermatt. Prix: Fr. 425.— (non-membres AVEPS Fr. 465.—).

Prix comprenant: voyage aller et retour, logement et demi-pension, abonnement général sur toutes les installations, ski en groupe ou individuellement.

Les formules d'inscription vous parviendront dès le 20 novembre 1978 en les obtenant chez: Pierre-André Bichsel, 1041 Breigny-Morrens.

Dates: du 2 au 7 avril 1979.

Ski de printemps - St-Moritz - Ski station

7 jours à St-Moritz avec logement et pension complète à l'Hôtel La Margna (1^{re} catégorie) du 1^{er} au 7 avril 1979.

Ski alpin sous la conduite d'instructeurs ou ski libre. Abonnement général donnant la possibilité d'atteindre les pistes prestigieuses de Corviglia, Piz-Nair, Sils, Corvatsch, Diavolezza, Piz-Lagalb, etc.

Forfait complet Fr. 470.—.

Possibilité d'excursions à peaux de phoque sous conduite.

Ski de fond. Ski sous conduite de moniteurs compétents ou librement sur tout le plateau de l'Engadine.

Forfait complet Fr. 400.—.

Renseignements et formules d'inscription dès le 20 novembre 1978: Pierre Rheiner, Côtes-de-Bochat 24, 1093 La Conversion.

Ski de printemps - Haute route - Ski excursion

Date: 1^{re} semaine d'avril 1979.

Itinéraire: Arolla - Chamonix.

Prix: environ Fr. 450.— (réduction pour membres CAS).

Conditions: être bon skieur et bien entraîné. Participer aux courses de préparation.

Remarque: si les inscriptions sont trop nombreuses, les membres AVEPS seront prioritaires.

Renseignements et formules d'inscription dès le 20 novembre 1978: Olivier Corveon, rue d'Yverdon 29, 1530 Payerne.

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
M^{lle} Monique Schafroth 13, Praz-Bérard,
1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

GENÈVE

Semaine à 4 jours

Le journal Genève-Home-Informationes mène une campagne pour une **semaine d'école à 4 jours**: (8^{1/2} journées) lundi, mardi (congé mercredi), jeudi, vendredi (congé samedi-dimanche).

Le samedi matin: éventuellement activités facultatives animées par les maîtres (!).

But: réunir les familles.

Pour remplacer la demi-journée perdue, il propose d'ajouter 30 minutes par jour.

Une initiative devrait démarrer prochainement.

REMARQUES

Ce projet peut paraître séduisant, pourtant:

la demi-journée à récupérer, sans diminution du temps de travail, compte (récréation déduite):

- 1) en 1P 1 h. 30 (90 minutes, activités 8-9 h, non comprises)
- 2) en 2-3P 2 h. 10 (130 minutes, activités 8-8 h. 25 non comprises)
- 3) en 4-6P 2 h. 40 (160 minutes)

En réalité, c'est donc respectivement de 25, 35 et 40 minutes par jour qu'il faut prolonger l'horaire, compte tenu d'un arrêt nécessaire: petite récréation de 10 minutes environ.

A quel moment ajouter ces minutes en récupérant la demi-journée:

- A) **entièrement le matin:** 11 h. + 10 minutes d'arrêt + 40 = sortie 11 h. 50
- B) **tout l'après-midi:** 16 h. 10 + 10 minutes d'arrêt + 40 = sortie 17 h.
- C) **moitié le matin:** 11 h. + 10 minutes d'arrêt + 20 = sortie à 11 h. 30
moitié l'après-midi: 16 h. 10 + 10 minutes d'arrêt + 20 = sortie à 16 h. 40.

Ces propositions tiennent-elles compte:

- de la surcharge d'un tel horaire,
- qu'à cet horaire il faut ajouter les devoirs,
- de la sortie des classes rapprochées des heures de pointes: 11 h. 50, 17 h.,
- de la fatigabilité des enfants?

Sans récupérer la demi-journée

Solution attrayante à condition qu'on **diminue fortement les programmes**. Nous n'en prenons pas le chemin. Outre les pro-

grammes romands déjà bien assez chargés, des propositions d'adjonctions arrivent de tous côtés: économie, hygiène, sans compter l'allemand qu'il faudra bien caser quelque part, plus l'éducation routière, l'éducation sanitaire, la prévention contre les incendies et autres accidents, etc.

REMARQUES

— Une concentration du travail scolaire nous paraît peu favorable pour les enfants. L'effort quotidien qu'on peut leur demander n'est pas extensible. Les heures de fin de journées seront peu «rentables». On voit mal comment les élèves de petits degrés supporteraient un horaire prolongé. Certains parents se plaignent déjà de la surcharge des programmes.

— Pour que les parents puissent profiter de leurs enfants, c'est **aux enfants** qu'on demande l'effort. N'y aurait-il pas — à longue échéance — à examiner une meilleure répartition de l'horaire journalier **des parents**?

— La solution «activités facultatives», garderie le samedi matin pour les enfants dont les parents travaillent, défavorisent encore les défavorisés.

— Du côté des enseignants, le nombre d'heures de travail reste le même, mais risque de donner à l'opinion publique l'impression: «Ils ne travaillent» plus que 4 jours par semaine. Attention aux recyclages placés sur le mercredi, ou aux réunions fixées le samedi!

L'adjonction «activités facultatives» le samedi est inadmissible. Elle équivaldrait à un allongement d'horaire de 3 heures, alors que toutes les catégories de salariés demandent la diminution de l'horaire. (A noter qu'il y a 4-5 ans, l'assemblée de la SPG s'était déjà prononcée contre la semaine de 4 jours).

Quelles autres solutions?

Pour tenir compte du désir légitime des parents de voir davantage leurs enfants: **sans modifier le nombre d'heures hebdomadaires:**

- 1) Congé mercredi matin - samedi matin ou congé mercredi après-midi - samedi matin.

Le jour entier du milieu de semaine tombe, une partie des activités sont vi

reportées au samedi. (Attention: encombrement des installations sportives par exemple.)

2) Statu quo partiel

1^{re} variante:

Le jeudi congé, toute la journée 2 fois par mois: congé samedi matin, compensation partielle à raison de 10 minutes par jour.

2^e variante:

Le jeudi: congé toute la journée.

Une fois par mois: congé samedi matin. Sans compensation.

Toutes les autres suggestions sont les bienvenues!

L. U.

Chronique CIA

Rappel des événements

La dernière chronique CIA («Educateur» N° 30) et le compte rendu de l'assemblée SPG («Educateur» N° 36) ont fait état du lancement éventuel d'un référendum à propos des nouveaux statuts. Depuis ces informations, les événements, dont vous avez peut-être lu quelques péripéties dans les quotidiens, se sont succédés: lancement effectif du référendum (24 octobre), assemblée SPG-CIA contradictoire (30 octobre), commission juridique de la CIA (7 novembre), tracts référendaires (26 octobre, 13 novembre), rencontre entre certains syndicats, les référendaires et le président Ducret (6 novembre), lettre du Cartel au comité CIA (14 novembre), demande de convocation d'une assemblée des délégués (14 novembre), réception d'une délégation du comité référendaire par le comité CIA (15 novembre).

Trois points essentiels ont été mis en discussion

1. Le référendum est lancé contre deux articles seulement des statuts, les articles 1, alinéa 2, et 22, alinéa 1*, et non contre le tout; les référendaires «demandent expressément que les deux articles contestés soient dissociés de l'ensemble des statuts et que la votation référendaire porte uniquement sur ces deux articles».

2. Les référendaires demandent que le nouveau système entre quand même en vigueur au 1.1.1979.

3. Les référendaires (plus exactement 38 délégués) demandent la convocation d'une assemblée extraordinaire qui devrait se prononcer sur les points 1 et 2.

* «La garantie de l'Etat ne peut toutefois être mise à contribution que si la caisse a pris au préalable toutes les mesures jugées raisonnables, afin d'assurer son équilibre financier.» «La caisse est tenue de modifier le taux de la cotisation de base si la valeur relative de son capital... s'écarte...»

Éléments à prendre en considération

1. De nature juridique:

Le référendum portant sur deux articles seulement des statuts, est-il recevable? Qui doit en décider?

Selon les statuts de la CIA, il entre dans les compétences du comité «d'interpréter dans l'esprit des statuts les cas non explicitement prévus» (art. 34, e); il pourrait, s'il le jugeait préférable, déléguer sa compétence, mais avec un risque de recours de la part de membres estimant que l'organe social (dans ce cas l'assemblée des délégués) qui a pris la décision à la place du comité, n'était pas compétent pour le faire.

Or, dans le cas présent, la majorité du comité a estimé ne pas devoir prendre ce risque (combien de temps aurait duré un tel débat de procédure?), la non-recevabilité du référendum ne faisant guère de doute, et pas seulement aux yeux des juristes CIA. En effet, l'assemblée des délégués du 5 septembre s'est prononcée non sur une révision partielle des statuts, mais sur une **révision totale**, et son vote a porté sur l'ensemble de ceux-ci: il s'agit d'un vote global. En référence à la loi genevoise sur les votations et élections, et au règlement CIA sur les élections des délégués, un référendum ne peut porter dès lors que sur l'ensemble et non sur une partie. Toute autre procédure poserait des problèmes insolubles, tels que, par exemple, de savoir sur quelles bases on déciderait des articles indissociables, ou comment se concilieraient, ou s'opposeraient, des référendums émanant de groupes différents.

2. De nature circonstancielle

Les référendaires demandent que les nouveaux statuts (sauf les deux articles) entrent en vigueur au 1.1.1979. C'est également l'avis du comité CIA (et de la SPG). Pour que cela soit possible, il faut que le Grand Conseil ait accepté le projet de loi le plus vite possible (il y a encore un délai référendaire à respecter!).

Toute procédure entamée, que ce soit une convocation de l'assemblée des délégués ou l'organisation d'un référendum, aurait entraîné la suspension des travaux du Grand Conseil et de sa commission (commencés le 15 novembre), et signifié donc la remise à plus tard de l'application.

A quand? Probablement une année en tout cas, car une procédure de rétroactivité aurait entraîné un alourdissement considérable de la mise en place technique du nouveau système, avec tous les risques d'erreurs supplémentaires que cela comporte.

Situation actuelle

- Le Conseil d'Etat a considéré le référendum comme irrecevable.
- Le comité CIA s'est déclaré compétent (29 oui, 5 non, 2 abstentions) sur le problème, et a voté l'irrecevabilité (27 oui, 0 non, 9 abstentions).
- Les référendaires peuvent faire opposition devant le Tribunal administratif (les signataires du référendum seront probablement appelés à se prononcer).
- Le comité CIA a convoqué une assemblée des délégués pour le **6 décembre**, pour:
 - a) lui donner des explications sur ses décisions,
 - b) proposer une entrée en matière, non sur la recevabilité du référendum (demande des 38 délégués), mais sur la remise en cause des deux articles en question.

Position SPG

(la même depuis septembre!)

Objectif prioritaire: entrée en vigueur au 1.1.1979, afin que les collègues pour qui les nouvelles dispositions sont favorables (nouveaux pensionnés, épargnants, démissionnaires, etc.) ne perdent pas des avantages certains.

En un deuxième temps, révision des deux articles, auxquels les délégués SPG s'étaient opposés le 5 septembre.

Liliane Palandella

Un idéal, mais une dure réalité

Entre les puissants murs des immeubles d'un quartier, survit une vieille bâtisse, genre chalet du début du siècle, pension pour touristes anglais en route pour la découverte des Alpes. Pas de béton, pas de massifs de fleurs arrangés, mais du gravier, de la terre, des arbustes et quelques arbres.

C'est là, il y a 5 ans, qu'une école a vu le jour grâce au courage et à la foi de ceux qui ont la force de croire et d'agir pour que l'utopie devienne réalité. Oui, une école voulue par des enseignants, une école voulue par des parents, une école mise en place par des gens qui ne se limitent pas à regretter mais qui tentent de bâtir sur des terrains nouveaux. Quatre classes couvrant la scolarité infantine et primaire. Oh, ce n'est pas l'école, ce n'est certes pas le modèle à reproduire partout! Non, il s'agit simplement d'une école qui semble correspondre mieux aux désirs de certaines familles préoccupées d'abord de l'équilibre et du développement harmonieux de leur enfant et puis... de l'instruction. Chez ces gens, le passage au cycle d'orientation n'est pas devenu la première préoccupation. Le programme de géographie a-t-il été parcouru selon le plan? Le vocabulaire de la liste est-il su? Mon enfant lit-il comme ses camarades? Ce genre de réflexion ne hante pas les esprits. Les premiers soucis se situent à un autre niveau: mon enfant a-t-il la possibilité de s'exprimer à l'école? Lui apprend-on à tenir compte de ses voisins? S'intéresse-t-il à ce qu'il fait? Parvient-il à travailler seul?...

Dans le domaine des connaissances et des apprentissages scolaires pris au sens habituel, les élèves paraissent vivre dans le

dépassement de leurs réussites personnelles; la comparaison des élèves entre eux et la rivalité qui en découle ne sont pas entretenus; ce moyen de pression n'est pas utilisé.

Des parents ont donc voulu offrir à leurs enfants une pédagogie de leur choix. Les règles générales de cette école ont cependant été établies avec un corps enseignant intéressé et prêt à sortir des sentiers battus. Des rencontres fréquentes, aujourd'hui encore, permettent de modifier rapidement, si le besoin s'en fait sentir, des règles ou des habitudes qui, en d'autres lieux, exigeraient parfois des années de démarches. Voudrait-on modifier l'horaire scolaire: récréations différentes, prolongation du travail matinal et diminution de celui de l'après-midi, vacances? Pas de problèmes insurmontables. Pas de règlements et de concierges intolérants pour vous interdire l'utilisation de vos locaux à votre convenance: emplacement des pupitres, des armoires... Inventer et réinventer l'école, parents et enseignants peuvent se le permettre avec des possibilités pratiques de réaliser leurs idées dans la ligne des options pédagogiques que nous avons citées.

Des problèmes se posent, hélas! Les locaux et tout le matériel scolaire, livres, mobilier, sont dans un état de vétusté certain. Si cette école disposait, dans ce domaine, de la moitié des sommes prévues pour le même nombre d'enfants dans une école ordinaire, ce serait réjouissant. Les

salaires des maîtres sont très nettement inférieurs à ceux que reçoivent les enseignants de l'Etat (il s'agit d'une école privée). Pour le personnel, il règne en ce moment une grande incertitude quant à son avenir professionnel. Tous ceux qui ont travaillé depuis 5 ans pour que l'utopie devienne réalité auraient besoin de quelques «fortifiants».

A quelques exceptions près, et à la suite de démarches extrêmement longues et de pressions diverses, les enseignants genevois, comme d'ailleurs en beaucoup d'autres endroits, n'ont jamais disposé de moyens leur permettant de faire une école réellement différente. De leur côté, les parents non plus n'ont jamais pu se grouper pour donner à leurs enfants, en collaboration avec un corps enseignant intéressé, une vie scolaire proche de leurs désirs.

Face à la centralisation et à la rigidité du système scolaire que nous connaissons: formation, règlements, isolement... il est impossible aux parents d'offrir un choix dans la pédagogie qui est offerte à leurs enfants.

Alors, l'Etat, le chef du Département de l'instruction publique, M. André Chavanne, l'Université, participeront-ils au maintien et au développement matériel de l'école active de Malagnou? Admettront-ils qu'il existe, dans ce cadre, des possibilités exceptionnelles de recherches appliquées où la collaboration des parents et des enseignants a pris place?

Commission éducation permanente

Rédactrice de la rubrique genevoise: M^{me} Lillane URBEN, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, 1204 GENÈVE, tél. (022) 29 26 60.

Un nouveau Sendak - L'HOMME AUX ABEILLES Fr. 14.80

Un étrange enchantement proche du monde de l'enfance



Quelques autres albums de Sendak:

MAX ET LES MAXIMONSTRES Fr. 14. —

MONSIEUR LE LIÈVRE VOULEZ-VOUS M'AIDER? Fr. 11.55

PETIT-OURS EN VISITE Fr. 8.50

UN SI JOLI PETIT CHIEN Fr. 13.75

Renard Poche No 54 - LA CHAMBRE DE SARAH Fr. 5.40

Editions de l'Ecole des Loisirs

En vente en librairie - DIFFUSION PAYOT LAUSANNE

LA SPR UNE ET DIVERSE

La situation financière de l'enseignant

Situation financière de l'enseignant dans la fonction publique

Trois textes légaux régissent les traitements des titulaires de fonction publique:

1. la loi concernant les traitements;
2. son règlement d'application pour les écoles publiques;
3. son règlement d'application pour les magistrats et fonctionnaires.

Nous nous référerons à ces trois textes pour tenter de définir:

- a) la situation des enseignants entre eux;
- b) la situation de ceux-ci par rapport aux autres titulaires de la fonction publique.

Le jardin d'enfants ne faisant pas partie du plan scolaire de l'Etat de Neuchâtel, nous avons pris nos renseignements à ce sujet dans les deux communes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. A l'aide de ces divers documents, nous avons pu établir le tableau que vous trouvez immédiatement à la fin de cette introduction.

Ce tableau est «simplifié» tant dans le nombre de catégories que dans les chiffres. Il permettra cependant toutes les comparaisons utiles et révélatrices.

Mis à part les jardinières d'enfants (statut communal) et les professeurs de l'Université colloqués séparément, le tableau des traitements des enseignants comprend SEIZE classes (de la classe la plus basse: 15a jusqu'à la plus élevée: 1a). La progression est linéaire pour toutes ces classes et représente la cumulation successive des hautes paies. Chaque enseignant est colloqué sur trois classes: il «part» du minimum (classe la plus basse) pour atteindre, en DIX ans, le maximum de sa classe.

Sans tenir compte de l'enseignement universitaire, l'éventail des salaires du corps enseignant est dans un rapport de 2,6 (écart entre le minimum et le maximum). Le milieu de cet éventail correspond à peu près au traitement d'une institutrice (maximum) et au traitement minimum d'un maître licencié du degré secondaire inférieur.

Les traitements des professeurs de l'Université sont fixés par le Conseil d'Etat selon une fourchette dont le minimum est supé-

rieur au traitement maximum de tous les autres enseignants. L'écart passe de 2,6 à 4,03 et peut amener ce traitement à représenter le double de celui d'un instituteur primaire (au mieux de sa «forme»)! les autres titulaires de la fonction publique, mis à part le Conseil d'Etat et les magistrats de l'ordre judiciaire voient leurs traitements colloqués en QUINZE classes (minimum: classe 14, maximum: classe «hors classe»...). La classification des fonctionnaires est du ressort du Conseil d'Etat: elle peut varier de deux classes, voire de trois à quatre classes. Cette «variation» peut créer une amélioration (ou diminution) de salaire de quelque dix mille francs par année. Diverses fonctions peuvent démarrer d'un minimum identique pour atteindre des plafonds différents.

Les possibilités d'«avancement» sont donc meilleures que pour les enseignants puisque l'écart est alors de 4,86 (départ plus bas pour arriver ensuite plus haut). Les traitements des conseillers d'Etat ne sont pas concernés par les considérations développées ci-dessus.

Dernière remarque préliminaire: le Conseil d'Etat se réserve la possibilité de dépasser cette différence de Fr. 10 000.— selon les cas.

Quelques «correspondances»

Le traitement de l'institutrice correspond:

- au traitement d'un deuxième secrétaire; substitut;
- préposé surveillant de chantier;
- sergent de la gendarmerie cantonale;
- inspecteur de la police de sûreté;
- comptable.

Le traitement d'un maître titulaire d'un BESI:

- au traitement d'un conservateur du Registre foncier;
- greffier d'un tribunal de district;
- secrétaire du procureur général;
- sous-officiers instructeurs de la gendarmerie;
- sergent-major de la gendarmerie;
- inspecteur principal de la police, de sûreté;

- comptable de l'Etat;
- intendant adjoint à l'instance militaire;
- ingénieurs-techniciens;
- conseiller de profession, informateur (etc.);

Maître titulaire d'une licence:

- premier secrétaire;
- greffier du tribunal cantonal (+ grandes villes);
- officier de police;
- adjoints aux chefs de service;
- inspecteurs des impôts;
- directeur-adjoint de l'office des mineurs;
- conservateur des monuments;
- administrateur de la caisse de pension.

Professeurs de l'Université:

- géomètre cantonal;
- commandant de la police cantonale;
- administrateur des contributions;
- ingénieur cantonal;
- ingénieur rural;
- inspecteur cantonal des forêts;
- chimiste cantonal;
- chefs de service du DIP.

Cette «liste» n'est pas exhaustive ni absolument précise... à cent francs près, mais elle illustre dans une modeste mesure le tableau ci-après.

Les autres prestations servies par l'Etat sont les mêmes pour toutes les catégories de fonctionnaires: prime de fidélité (traitement mensuel brut tous les cinq ans), allocations de ménage (Fr. 100.— + 44 % de renchérissement), allocation pour enfant (de Fr. 60.— à Fr. 100.— selon l'âge).

Je remercie infiniment le président de la commission financière de notre syndicat, Francis Houriet. Sans lui, nous n'aurions pu récolter tous les renseignements répartis dans de nombreux textes. J.-P. Buri

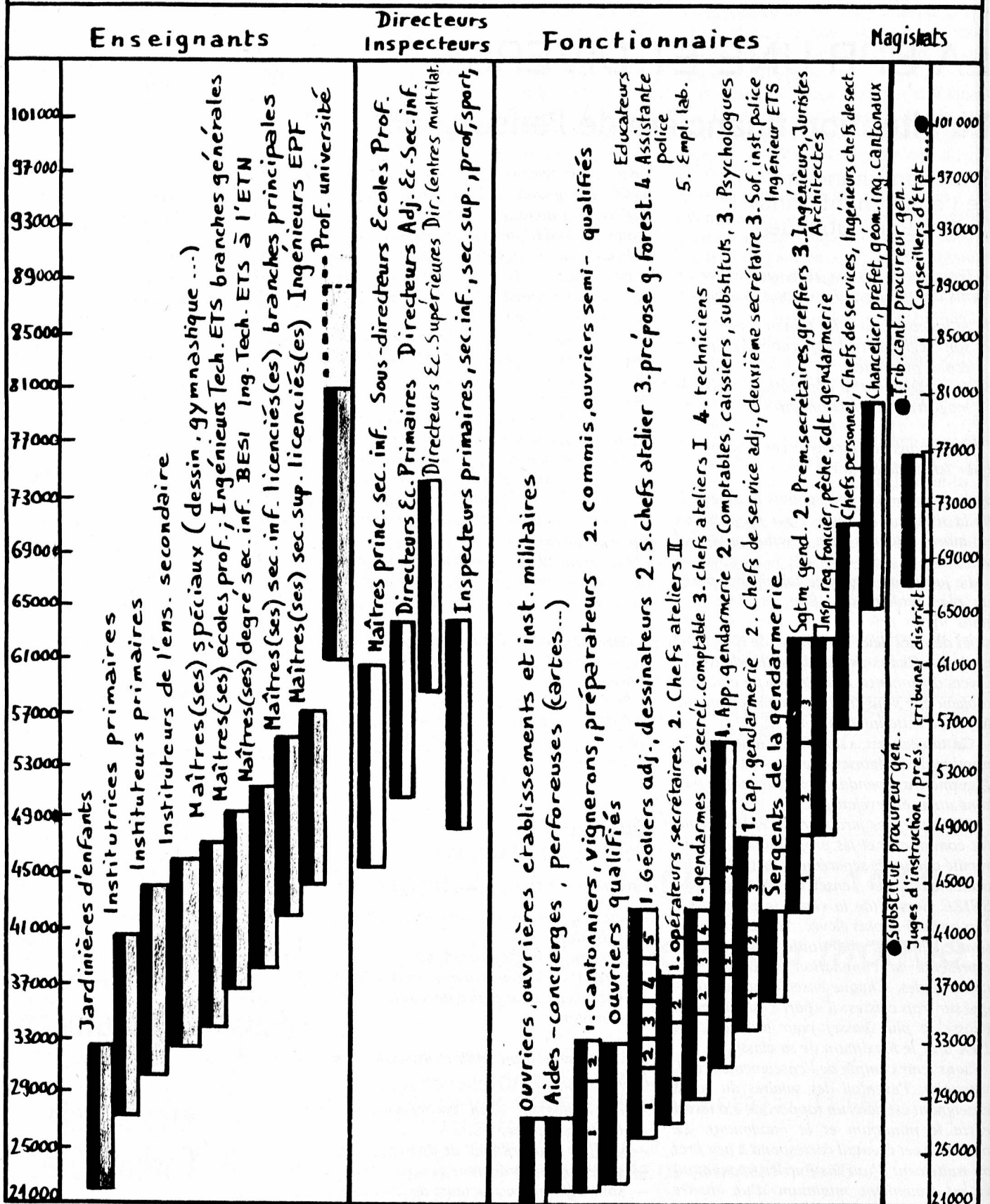
Pour une annonce
dans l'«Educatrice»

une seule adresse:

**Imprimerie
Corbaz S.A.**

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

TABLEAU SIMPLIFIE COMPARATIF DES TRAITEMENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL



La «politique salariale» du Conseil d'Etat

Le Département des finances a convoqué, le 6 octobre dernier, **une séance d'information à l'intention des représentants des associations professionnelles de fonctionnaires et d'enseignants.** Le SAE-SPN avait délégué le vice-président du Comité central, J.-F. Künzi, et le GAPEN, son président, F. Houriet. Notre représentant, saisissant l'occasion du dialogue auquel une telle rencontre donne habituellement lieu entre ses participants et le chef du Département des finances, a fait part des inquiétudes de notre association devant l'écart considérable qui s'est creusé entre les salaires versés et ceux de base. Rappelons en effet que les premiers se montent à 144 % de ces derniers.

Nous reviendrons certainement sur ces préoccupations, puisque nous en avons confié l'étude au GAPEN et que le Comité central songe aux moyens de leur donner suite. Nous ne manquerons pas non plus d'évoquer ici les problèmes posés par la Caisse de pensions, qui ont fait l'objet d'une importante communication du Département des finances et d'une réponse de notre association.

Pour l'heure, nous devons informer nos membres au sujet de **la politique salariale** que le Conseil d'Etat entend pratiquer à la suite de la rencontre du 6 octobre.

Cette «politique salariale» peut être résumée, selon une lettre adressée aux associations professionnelles intéressées, dans **les décisions suivantes:**

1. Le Conseil d'Etat propose **une augmentation du salaire de base de 5 points**, élevant ainsi ce salaire de 100 % à 105 % et l'amenant, compte tenu de l'allocation de renchérissement de 44 % à 149 %. **Cette augmentation du salaire de base de 5 % se traduit par une augmentation de 3,4 % du dernier salaire versé.**
2. Dans ces conditions, **le Conseil d'Etat n'envisage pas de verser une allocation de renchérissement pour 1979.** Il nous est rappelé en effet que les 144 points ou % actuels, fixant le niveau de nos traitements, correspondent à l'indice 100,7 (ou 168,9 selon l'ancien système) de l'indice des prix.
3. Il nous est révélé que le principe d'une augmentation des salaires, qui s'est heurté à **l'opposition de certaines communes, n'a été admis qu'avec réticences par la commission financière du Grand Conseil.**
4. Enfin, l'Etat de Neuchâtel, considérant les avantages de ses fonctionnaires et de ses enseignants, compte tenu de la situation économique actuelle, décide de **«ne pas intervenir sur les salaires durant 18 mois à dater (du) 1^{er} janvier 1979».**

Ces décisions du Conseil d'Etat déterminent, pour les fonctionnaires, **une situation claire qu'il appartiendra au GAPEN, à notre commission financière et au comité central d'apprécier.** De cette analyse, il faudra bien tirer **certaines conclusions quant à la forme que devront prendre nos revendications matérielles et au ton que nous adopterons pour les formuler.** Car, devant cette dérisoire augmentation de nos traitements, équivalant en fait à une simple adaptation au renchérissement du coût de la vie, **s'il fallait vraiment admettre,** comme les représentants de toutes les associations réunis,

qu'il n'y a rien de plus à attendre dans les circonstances actuelles, nous ne saurions alors entretenir plus longtemps, dans l'esprit de nos collègues, **cette illusion qu'il suffirait de crier fort tous ensemble dans un même syndicat, de brandir la menace à l'occasion, pour voir s'ouvrir les vannes d'une substantielle revalorisation de nos traitements.**

Il est entendu que **nos revendications matérielles demeurent.** Nous veillerons donc à ne point les affaiblir en les enrobant dans une phraséologie démagogique. **Nous les renforcerons en les fondant sur une connaissance lucide de la situation et sur la recherche sereine des moyens d'y remédier.**

Gérald Bouquet

Dossier école enfantine

Mea-culpa...

Dans ma précipitation, j'ai omis de joindre à mon envoi l'une des feuilles dactylographiées concernant le texte du rapport légèrement modifié par le comité central lors de sa séance du 3 novembre dernier. Voici ce qui «manquait»:

CORPS ENSEIGNANT

Formation

Les jardinières d'enfants se prononcent en faveur de:

- la formation se fera en DEUX temps:
- a) diplôme de culture générale (ou titre équivalent),
- b) formation comparable à celle des enseignants primaires.

Durée de la formation

Obligation d'effectuer un stage préalable parmi des enfants. Ce stage durera au moins 1 mois.

Statut

Obligations générales: les titulaires des classes enfantines sont régis par le même statut que les autres enseignants de la scolarité obligatoire; perfectionnement; préparation didactique personnelle à l'enseignant; contact avec les services parascolaires; responsabilité de l'équipement mobilier et du matériel; collaboration avec les parents.

Horaire

L'horaire de l'enseignant préscolaire comporte 23 périodes d'enseignant.

Vacances

Le droit aux vacances des enseignants préscolaires sera le même que celui des enseignants primaires.

Traitement

Le traitement de l'enseignant préscolaire sera le même que celui de l'enseignant primaire, au prorata des heures.

Prestations sociales

Les dispositions prises en faveur de corps enseignant primaire doivent être appliquées à l'égard de l'enseignant préscolaire.

L'oubli est réparé. Il ne reste qu'à nous souhaiter bonne chance dans nos négociations futures.

J.-P. Buri

Association européenne des enseignants

JOURNÉE D'ÉTUDE 1978

Des enseignants venus de toute la Romandie se retrouvaient samedi 11 novembre à l'Eurotel.

Journée organisée par la section neuchâteloise en collaboration avec les Jurassiens.

Journée en deux temps: présentation d'une expérience d'échanges épistoliers entre des élèves suisses et belges, présentation de diapos «sonorisés» appelés montages audio-visuels sur deux thèmes:

- l'échec de l'Europe hégémonique sous Charles-Quint,
- l'Europe dans la vie quotidienne.

Le nombre de participants ayant dépassé toutes les espérances, le travail en groupe devenait difficile à organiser. Toute l'assistance put ainsi profiter de l'aubaine.

Après le repas de midi, MM. David Handley et Andréas Frutiger, de l'Université de Genève, présentèrent leurs travaux de recherche sur l'Eurocommunisme.

Notre collègue P. Kernén (Lonchamps 42, 2014 Bôle) est à votre disposition pour tout renseignement concernant l'AEDE.

La modeste cotisation minimum de Fr. 12.— vous permet de recevoir, entre autres, quatre fois par an, les « Documents pour l'enseignement ». Il s'agit de fiches publiées par le Centre européen d'éducation. Les collègues qui désirent s'informer

sur cette documentation peuvent s'adresser à DOCUMENTS POUR L'ENSEIGNEMENT, 72, ch. Ami-Argand, 1290 Versoix.

Je vous donne, à titre d'information, les thèmes traités dans le dernier numéro :

- l'Union monétaire européenne: balance des paiements et problèmes monétaires; l'histoire monétaire; une revue de presse européenne;
- un essai d'interdisciplinarité: la navigation fluviale en Europe.

Bonne lecture et adhérez à l'AEDE. Venez collaborer à la création d'une fédération européenne.

J.-P. Buri

Perspectives romandes et jurassiennes

L'objectif de Perspectives romandes et jurassiennes est de faire entendre nos musiciens romands et jurassiens.

Dans ce but, des concerts sont organisés. Chaque année, un ou deux disques sont gravés: le premier est consacré à J.-F. Perrenoud. Théo Loosli, Philippe Huttenlocher, Ingrid Frauchiger et Charles Ossola ont collaboré à la réalisation de ce premier disque. Le deuxième disque présente quelques œuvres de René Gerber. Pour ce deuxième disque Théo Loosli + la Société d'orchestre de Bienne. M. J.-P. Luther, le Kammerensemble de Berne et Madame M.-L. de Marval ont participé à la réalisation de double 33 tours.

L'espoir de Perspectives est de parvenir à un « effectif » de 200 membres qui acceptent de verser le montant de Fr. 100.—, pendant trois ans (cent francs chaque année!).

Pour tout renseignement, adressez à M. Ph. Muller, Vieux-Châtel 21, 2000 Neuchâtel.

Je possède ces deux enregistrements et peux vous assurer que j'ai découvert avec étonnement ces deux musiciens romands.

Ils peuvent constituer des cadeaux de Noël de valeur.

J.-P. Buri

La mosaïque, racontée par Marcel Rutti

Il est très hypothétique de tenter une démarche visant à fixer une date précise quant au « début » de la mosaïque: elle est certainement née avec l'homme et il est très délicat d'établir une frontière entre la mosaïque activité ludique et la mosaïque activité artistique.

De plus, les archéologues n'ont pas encore exploré toutes les possibilités qu'offre notre bonne vieille planète. Cha-

que pas en avant peut tout remettre en question et bouleverser tout classement trop précis. Il est possible toutefois d'envisager la date de 2500 avant J.-C. pour situer prudemment le début de la mosaïque parvenue jusqu'à nous.

Marcel développe une hypothèse: la mosaïque est née peut-être du jeu d'un enfant qui, le perfectionnement sans cesse a abouti à une création artistique. Elle est aussi parfois une signature, un « in memoriam » destiné à rappeler la date d'une réfection, d'une restauration, d'une « levure » célébrée en grande pompe.

Un paysan du canton de Bâle-Campagne a collectionné des amadous de couleurs très nuancées. A l'aide de ce matériau, il a confectionné des mosaïques de plus en plus composées, élaborées, qu'il a fixées à la porte de sa grange. Quelle promenade en forêt a provoqué cette « réaction » artistique? Quand? Même incertitude, même hasard...

Dans la pénombre propice à la dégustation des dias de Marcel, j'ai tout de même pu prendre note de sa recette du mortier indispensable pour « coller » les éléments de la mosaïque durable.

Le mélange idéal se compose de ciment portland, de chaux éteinte, de « farine » de brique rouge cuite, de « farine » de marbre de Carrare. Ces deux derniers composants permettent une prise en charge homogène de l'humidité et un séchage régulier, évitant tout accident pendant le séchage, plus ou moins long (fissure, fente, décollage).

Les techniques de la mosaïque sont nombreuses, trop nombreuses pour que je les énumère toutes. Prenez contact avec Marcel directement si vous désirez tenter une expérience.

L'exposition elle-même est captivante. Je n'ai aucune compétence de critique d'art mais c'est beau, c'est vivant, c'est vrai, c'est solide.

J.-P. Buri

Destinés aux adolescents de 12 à 16 ans, les romans Travelling abordent avec franchise les problèmes que vivent les jeunes et les grandes controverses du monde actuel.



Derniers titres parus :

Holman - **LE ROBINSON DU MÉTRO**

Lacq - **CHANTAL ET LES AUTRES**

Barokas - **LE PLUS BEL ÂGE DE LA VIE**

Féraud - **ANNE ICI, SELIMA LÀ-BAS**

Editions Duculot. Le volume Fr. 8.30.

En vente en librairie - DIFFUSION PAYOT LAUSANNE

Travelling (40 titres disponibles) convient parfaitement à la lecture en classe. Les nouvelles fiches pédagogiques sont à la disposition des enseignants.

LA SPR UNE ET DIVERS

La situation financière de l'enseignant

Les traitements du corps enseignant bernois, adaptés par une nouvelle loi en 1973, ont placé ceux-ci dans le premier tiers de l'échelle si on les compare avec ceux des autres cantons suisses. Avant cette date, ils étaient un effet en moyenne au 17^e rang. Le 1^{er} juillet 1973, ils se placèrent au 8^e rang.

Nous ne connaissons pas la place qu'ils occupent actuellement dans cette hiérarchie.

Les principales innovations de cette loi furent la suppression de toute inégalité entre les salaires des hommes et des femmes et l'octroi d'un traitement équivalent pour tous les enseignants d'un degré donné, qu'ils soient à la tête d'une classe d'un petit village ou d'une grande ville.

L'échelle des salaires des enseignants bernois comprend six groupes principaux, le dernier, celui touchant les écoles moyennes supérieures, étant formé de cinq sous-groupes. Les professeurs d'université voient leur salaire figurer dans l'échelle de classe des fonctionnaires.

Comparaisons entre les différents ordres d'enseignants

Si l'on admet que la jardinière d'enfants, à l'âge de 45 ans, c'est-à-dire au maximum de son traitement, reçoit un montant de 1, les autres ordres se verront attribuer, au même moment, les montants suivants: maîtresse d'ouvrages, 1,2; maîtresse ménagère, instituteur, institutrice, 1,3; maître et maîtresse secondaire, 1,7; enseignants aux écoles moyennes supérieures (maîtres de gymnase, d'écoles normales, d'écoles de commerce, d'écoles professionnelles, etc.), 1,4 à 2; professeurs d'université, jusqu'à 2,4. Ces comparaisons ne tiennent pas compte du 13^e mois.

Comparaisons entre les enseignants primaires et les fonctionnaires

En prenant encore une fois le traitement maximum atteint par l'enseignant primaire, il se trouve à égalité avec les fonctionnaires des classes 18 et 19 (sur 28 classes). On

trouve dans ces classes, ayant également atteint leur maximum: 1^{er} secrétaire de la Commission de recours II, fonctionnaire de district II, greffier de chambre II, inspecteur I des denrées alimentaires, vice-directeur d'école de l'Etat II, directeur de foyer, chef d'office III, adjoint II, fonctionnaire scientifique II, chef bibliothécaire I, expert I de l'Intendance des impôts, commandant d'arrondissement II, premier-lieutenant de police, secrétaire juriste II, fonctionnaire technique II à formation universitaire, technicien Ia, ingénieur forestier adjoint, intendant de clinique II, conseiller en matière d'éducation et orienteur professionnel à formation universitaire II.

Autres rémunérations

En plus de son salaire de base, l'enseignant bernois a droit à une allocation de résidence (zéro à 50 francs par moi), et à une gratification d'ancienneté équivalant à un salaire mensuel après 20, 25, 30, 35, 40 et 45 ans de service. Les allocations de famille et pour enfants, respectivement de 100 francs et 65 francs par mois, ne sont pas touchées par l'augmentation du coût de l'indice.

Dans le futur canton

L'échelle des traitements bernois ayant été reconduite pour les enseignants du futur canton, tous les chiffres donnés ci-dessus sont valables. Deux exceptions: l'allocation de résidence est supprimée et l'allocation pour enfants passe à 80 francs et à 100 francs pour trois enfants et plus.

Autre modification qui entrera en vigueur dès la fin du régime transitoire: la gratification d'ancienneté sera versée tous les dix ans, soit après 20, 30 et 40 ans de service.

A. Babey.

Sources:

«Décret concernant les traitements des membres d'autorités et du personnel de l'Etat de Berne» du 10 mai 1972.

«Traitements du corps enseignant bernois (1978)», Ecole bernoise, 3 février 1978.

Divers documents remis par l'Office du personnel du canton de Berne.

Renseignements fournis par le Bureau de la Constituante.

Le chômage des enseignants (IV)

Titulaires, donnez du travail aux collègues sans place en vous perfectionnant

«Dans les limites des possibilités financières qui seront octroyées» (Livret de cours 1979, p. 146) et, pour autant que les cours prévus puissent se donner, les titulaires, en abandonnant leur classe quelques jours, participeront à la lutte contre le chômage en offrant du travail à leurs jeunes collègues sans place.

En plus des cours obligatoires, le livret de cours, que vous avez reçu, offre de nombreuses possibilités de recyclage ou de perfectionnement durant la période scolaire.

Vous trouverez par exemple, selon vos goûts, votre spécialisation ou le degré dans lequel vous enseignez:

- 1.2.1. Activités créatrices manuelles (1 semaine).
- 1.3.2. Education musicale (3 jours).
- 1.4.1. Education physique aux jeunes filles (3 jours).
- 1.5.2. Environnement (2 1/2 jours), 6 cours.
- 1.20.1. Allemand (5 jours).
- 2.21. Nouveau programme de mathématique (5 jours).
- 8.1.2. Activités créatrices, environnement (1 semaine) 12 cours.
- 8.5. Séminaires, groupes de travail, cours, selon des besoins exprimés.

Perfectionnement pour les enseignants sans place

Les enseignants sans place, inscrits à n'importe quel cours, seront acceptés en priorité. Il en va de même pour tous les cours qui se déroulent durant les vacances scolaires (exemple: travail sur bois, ou métal, d'un mois chacun).

Pour autant qu'ils obtiennent l'accord de l'office cantonal compétent (actuellement pour les six districts: Office cantonal du travail, Kramgasse 5, 3011 Berne) ils toucheront les prestations de chômage pendant les périodes de perfectionnement, étant dispensés du timbrage sur présentation d'une attestation du chef de cours.

Si vous connaissez des enseignants sans place qui ne seraient pas au courant de ces prescriptions avantageuses (de plus, tous les cours sont gratuits), renseignez-les et invitez-les à en user largement.

A. Babey.

Le comité provisoire organise les structures de l'association

Au cours de la séance du CP de la SEJB qui s'est tenue le 30 octobre à Sonceboz sous la présidence de Jacques Paroz (nouvelle adresse: rue Agassiz 10, 2610 St-Imier, tél. 039/41 33 04), André Schwab, membre de la commission «Education permanente», a présenté un avant-projet dans lequel on trouve en particulier le mandat de cette commission et sa structure. Ses buts peuvent se résumer ainsi:

- lien entre les enseignants de la SEJB et les représentants SEJB dans les commissions officielles et Education permanente/SPR;
- groupe de réflexion auquel le CC/SEJB peut se référer pour tout ce qui concerne le perfectionnement;
- moteur de l'EP dans les sections;
- porte-parole des enseignants et des sections pour faire passer l'EP dans les faits;
- porte-parole des enfants dans le processus EP opposé à l'acquisition d'un «savoir achevé»;
- instrument d'organisation de cours qui ne peuvent être réalisés autrement.

La commission est constituée par deux représentants de chaque section, dont les représentants à la commission officielle du Centre de perfectionnement et les représentants à la Commission EP/SPR, et d'un représentant des Ecoles normales. On veillera à un équilibre entre les différentes catégories d'enseignants et on pourra faire appel à des experts ou à des spécialistes.

Les sections et l'Ecole normale auront à désigner leurs représentants jusqu'à fin novembre. Un groupe de travail sera formé, qui élaborera un règlement de la commission dont la ratification incombera à l'assemblée générale.

Les réélections de 1980

Le 7 décembre prochain, les représentants de la DIP, de la SEB et de la SEJB se rencontreront en une séance à Bienne afin d'examiner le problème des réélections en 1980. Ont été invités à y participer les membres du CP/SEJB, les présidents des sections SEJB, les présidents des organisations, la DIP, le conseiller juridique, le secrétariat et le président de la SEB, et un inspecteur scolaire.

L'avenir de l'AJEPS

Le CP a pris connaissance que l'Association jurassienne d'éducation physique scolaire (AJEPS) allait procéder à une refonte de ses structures. A la suite du partage du canton, l'AJEPS regroupera désormais les maîtres de gymnastique du canton du Jura, alors que l'EPS-JB réunira ceux de la partie française du canton de Berne. Chaque organisation sera indépendante, mais un comité de coordination planifiera l'organisation de cours communs aux deux régions.

SEJ

Le comité provisoire prépare l'avenir

Réuni le 30 octobre à La Caquerelle sous la présidence de Pierre Ielmi, le comité provisoire du Syndicat des enseignants jurassiens a traité de plusieurs sujets dont l'importance s'accroît avec l'échéance qui s'approche à grands pas: la constitution définitive du SEJ et la prise en mains propres de leurs destinées par les enseignants jurassiens.

C'est ainsi que plusieurs tractanda de l'assemblée générale du 7 décembre prochain ont été provisoirement retenus. Ils concernent notamment la modification de l'article 11 des statuts qui prévoit l'admission de l'Association des maîtres aux écoles professionnelles, les prestations sociales du SEJ, la ratification des dépenses du comité provisoire et son rapport d'activité, l'affiliation du SEJ à la SPR, le choix de l'«Educateur» comme bulletin officiel du syndicat, le problème du secrétariat (permanent ou non), le budget et les cotisations.

Le comité a mis au point un projet de budget qui prévoit des dépenses d'un montant total de 140000 francs, auquel il faut ajouter les frais découlant de la participation à la SPR et les cotisations à l'assurance responsabilité civile et à l'assurance de compensation du salaire. On peut d'ores et déjà estimer que les cotisations annuelles ne s'éloigneront guère de celles versées actuellement par les membres de la SEB/SPR.

Le CP a décidé de recommander à l'assemblée générale la conclusion de trois contrats d'assurance: un contrat RC, d'une couverture de 5 millions de francs, avec une prime de 5 fr. 50, soit aux mêmes condi-

Initiative pour de petites classes

Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB, a exposé le point de vue du CC cantonal sur l'initiative dite «pour de petites classes» sur laquelle le peuple bernois sera appelé à se prononcer le 3 décembre prochain. Fidèle à sa ligne de conduite, la SEB combat l'initiative. Les directives que la DIP a édicté à sa demande en mars dernier, et qui visent à réduire les effectifs dans les classes, apparaissent en effet beaucoup plus souples et raisonnables que les exigences de l'initiative.

A. Babey,
d'après p.v.
d'Yves Monnin.

tions que celles accordées par la SEB; un contrat de compensation du salaire, soit l'assurance de 40% du salaire à partir du 361^e jour d'incapacité de travail pour cause de maladie ou d'accident, la durée des prestations étant de 720 jours dans 900 jours consécutifs, avec une cotisation de 0,05 % du salaire déterminant pour l'AVS; un contrat collectif d'assurance maladie et accidents, facultatif.

Le CP recommandera à l'assemblée générale de créer un poste permanent de secrétaire du SEJ.

Le CP a encore traité d'une demande de l'Association des maîtresses d'ouvrages et d'un souhait de l'Association des professeurs de lycée, de participer aux travaux de la commission chargée de la mise sur pied de l'Institut pédagogique et de l'école degré diplôme. Cette demande a déjà été faite par le CP et les copies des lettres échangées entre celui-ci et le Bureau de la Constituante seront fournies aux requérants.

AIMABLE ATTENTION DU SLV

Le «Schweizerische Lehrerverein» a fait parvenir une aimable missive du comité provisoire du SEJ à l'occasion de l'accès du Jura au rang de canton suisse. Comme gage de son amitié, il lui a remis deux œuvres graphiques.

A. Babay,
d'après p.v.
Paul Simon.

Les maîtres secondaires n'entreront pas à la SPR

Les statuts du SEJ prévoient que ses membres pourront se grouper par degré d'enseignement. C'est ce qu'ont fait les maîtres secondaires, réunis le 9 novembre à Bassecourt en assemblée constitutive sous la présidence de Jean Michel, de Porrentruy. A l'unanimité, les participants ont décidé que la nouvelle AMSJ (Association des maîtres secondaires jurassiens) ne s'affilierait pas à la SPR.

Les statuts de l'association, élaborés par le comité, furent acceptés sans opposition. Le comité sera formé de Jean Michel, président, et Jean-François Nussbaumer, Porrentruy; Francis Ménès, Bassecourt; Rémy Erba, Saignelégier. Simone Staehlin, Vicques, et Germain Adatte, Porrentruy, seront les délégués à la Chambre des associations du SEJ. Roselyne Cattin, Le Noirmont, et Jurg Furrer, Courrendlin, fonctionneront comme vérificateurs de comptes. Un membre du comité reste à trouver.

S'exprimant au nom du comité, le président constata que la SPR était une société pédagogique, alors que le SEJ était un

syndicat. Si ce dernier regroupe toutes les catégories d'enseignants, depuis la jardinière d'enfants jusqu'au maître de gymnase, la SPR en revanche n'est formée que de maîtres primaires (exception faite, jusqu'à ce jour, pour les enseignants du Jura bernois qui, membres de la SEB, étaient presque tous affiliés à la SPR). Il y a donc entre la SPR et le SEJ une différence de nature. C'est pourquoi les maîtres secondaires trouveraient un intérêt plus grand à faire partie du CARESP (Cartel romand des associations d'enseignants secondaires et professionnels). Ils auraient ainsi des contacts fructueux avec leurs collègues de Suisse romande.

«Il ne s'agit pas, devait encore préciser Jean Michel, de refuser catégoriquement et définitivement l'affiliation du SEJ à la SPR. Il faut seulement constater que, pour l'heure, les structures de l'un et de l'autre ne correspondent pas. En revanche, nous ne pouvons que souhaiter l'affiliation immédiate de l'Association des maîtres primaires à la SPR».

B.

Le groupe de nos élèves externes a un atelier à disposition pendant la pause de midi à deux heures ou après quatre heures. Les enfants y construisent des modèles réduits, des maisons en carton, des boîtes coffrefort...

Le laboratoire photo aménagé cette année a d'emblée eu un succès extraordinaire. La fixation des moments de vie, des amis, des lieux, sur la pellicule fascine l'enfant, ouvre des perspectives artistiques, affectives, débordent jusque dans la famille. Entre le savoir-faire nécessaire aux activités du laboratoire de photo et le fruit du travail, l'exigence et la consigne trouvent un terrain d'application très motivant.

Il est difficile d'apprécier globalement les apports multiples des activités manuelles et des ateliers. Une certitude existe dans cette évaluation. En fin de scolarité, les tests pratiques d'orientation professionnelle montrent de bonnes prestations au niveau de l'habileté manuelle, de la rapidité de mouvement, de la précision du geste, de la perception de la perspective. Ces indices mesurés sur la base de la normalité, confirment l'hypothèse de formation.

Extrait du rapport d'activité 1977 de Georges Rais, directeur du Foyer jurassien d'éducation à Delémont.

L'intelligence de la «main»

Partant de l'affirmation selon laquelle les anciens élèves du Foyer jurassien réaliseront leur devenir professionnel dans des activités où les aptitudes et connaissances manuelles seront prépondérantes d'une part, constatant d'autre part que l'apprentissage dans ce domaine de formation joue un rôle prévalant tout au long de la scolarité, nous avons renforcé nos moyens d'action:

- les apprentissages formels progressifs sont du ressort de nos maîtres de travaux manuels. A travers les travaux du papier, du carton, du bois et du métal, ils abordent la connaissance de l'outillage, les techniques spécifiques, la mesure, les aspects qualitatifs et quantitatifs, la compréhension et l'application des consignes. La fabrication d'objets plaisants, la réussite, l'attitude valorisante du maître permettent d'obtenir une bonne motivation de l'enfant;
- en classe, l'enseignant confère une large part aux activités manuelles, dans l'optique d'une application des connaissances à un pouvoir concret qui interpelle l'enfant, le conduit à l'action, consolide les acquisitions, ouvre des voies nouvelles au désir de connaître;

— dans le secteur éducatif, donc extra-scolaire, toute une chaîne d'ateliers ont été créés.

Un atelier de bricolage libre met à disposition de l'enfant les outils et matières nécessaires dont il a besoin lorsqu'il se met en tête de fabriquer quelque chose. Il peut donner libre cours à sa créativité, faire des expériences, c'est lui qui définit ses buts et ses moyens. L'éducateur est à sa disposition pour un conseil, un coup de main. L'éducateur peut également introduire une activité à option à laquelle l'enfant adhère librement.

Un atelier de marionnettes représente une offre dans le domaine artistique. On y rencontre actuellement des enfants de la ville autant que des enfants du Foyer. Les animateurs sont également des personnes de la ville et des éducateurs du Foyer. On y crée des marionnettes, des décors, des pièces à jouer. L'atelier fonctionne également le samedi matin. Un local en sous-sol est destiné aux travaux de poterie, batik, peinture. On y travaille en gros tablier, sans souci des taches, on peut prendre possession pleinement de la terre glaise, malaxer, «tridouiller». Il n'en sort pas toujours des chefs-d'œuvre, mais l'effet est calmant, régulateur de tension.

Les maîtres de classes auxiliaires se recyclent

En 1977, les maîtres de classes auxiliaires du Jura avaient suivi à Tramelan, durant une semaine, un cours de recyclage sur la mathématique moderne. Grâce à la bienveillante collaboration du Centre de perfectionnement du corps enseignant, et aux mesures prises dans le programme de lutte contre la pléthore, un nouveau cours a pu se dérouler pendant la période scolaire. Comportant un double programme de mathématique et de gymnastique, il a eu lieu dans les magnifiques locaux de l'école primaire de Chantemerle, à Moutier.

Placée sous la double responsabilité de MM. Ferrario, directeur du Centre d'information mathématique, et Girod, inspecteur d'éducation physique, le cours était donné par M^{mes} Theurillat, de La Chaux-de-Fonds, et Villars, de Bienne, pour la mathématique, et par M^{lle} Gasser, de Delémont, et M. Petignat, de Courtedoux, pour la gymnastique.

En mathématique, les dix-huit participants, avec l'aide de leurs professeurs, ont fait la synthèse de la matière de 1^{re} à 4^e année, avec des incursions verticales en 5^e et 6^e années. Ils ont mis à profit ces séances

de travail en commun pour tenter de définir un programme de mathématique s'appliquant aux enfants des classes spéciales.

Le cours de gymnastique, qui se donnait dans l'après-midi, a été l'occasion de faire connaissance avec le nouveau manuel fédéral d'éducation physique de 5^e à 9^e, mais aussi d'aborder certaines notions de gymnastique posturale et de nombreux jeux.

L'heureuse conjugaison de deux disciplines qui se sont avérées parfaitement complémentaires et l'excellente ambiance de ce cours ont été d'une aide précieuse aux maîtres de pédagogie curative.

B.

BIBLIOGRAPHIE

Index botanique

Sous la direction de notre collègue Eric Grossenbacher, le Centre de perfectionnement vient d'éditer l'«Index botanique de la publication Associations végétales du Jura bernois de Charles Krähenbühl».

Les enseignants peuvent l'obtenir pour le prix de Fr. 2.— l'exemplaire au Centre de perfectionnement, rue de l'Hôtel-de-Ville 16, 2740 Moutier.

FRIBOURG

LA SPR UNE ET DIVERSE

La situation financière de l'enseignant

Comparaison des classes de traitement entre les différents ordres d'enseignement

| Classe | |
|----------------------|---|
| 14 | Maîtresse d'ouvrage |
| 13 | Inst. école enfantine |
| 11 | CO: maîtresse enseignement ménager |
| 10 | Instituteur primaire |
| 7 | CO: branches spéciales |
| 6-8 | Ecoles d'ing.: maîtres de pratique |
| 6 | Ecole prof.: maîtres de pratique |
| 5 + 1200.— | CO: branches générales |
| 5 + 1200.— | Cycle supérieur: branches spéciales |
| 3 + 2400.— | Ecoles d'ingénieurs: prof. diplômés |
| 3 + 2400.— | Cycle supérieur: branches générales |
| 3 + 1/6 sal. de base | Ecoles d'ingénieurs: professeurs spécialisés |
| Hors classe | Université: professeurs assistants |
| | Université: professeurs ordinaires et extraordinaires |

Allocations et suppléments

Allocation ménage: Fr. 2760.— (dès le 1.1.79).

Allocation employeur par enfant: Fr. 480.— (les allocations fam. cantonales s'ajoutent à cette allocation versée uniquement au personnel de l'Etat).

Gratification d'ancienneté: pour 25 ans 1/2 traitement de base, actuellement pour 35 ans 1 traitement de base.

Prime de fidélité: dès le 1.1.79, Fr. 1000.— dès la 10^e année de service, après la 10^e année de service, augmentation de Fr. 50.— par année supplémentaire accomplie, jusqu'à concurrence de Fr. 2500.— après la 40^e année.

Allocation ménage y ont droit:

- Art. I a) le collaborateur marié
 b) la collaboratrice mariée, dont le mari est sans revenu, ou a un revenu n'excédant pas le montant maximum de la rente simple de vieillesse, au sens de la loi féd. sur l'assurance vieillesse et survivants
 c) la personne ayant sous sa garde un ou plusieurs enfants dont elle assure l'entretien
 d) la personne ayant dans son propre ménage un ou plusieurs parents envers lesquels elle assume une obligation alimentaire, au sens de l'art. 328 du C.C.S.
 e) la personne divorcée ayant l'obligation de verser une pension alimentaire

Art. II. Il n'est versé qu'une allocation par ménage.

L. Kaeser

Comparaison entre enseignants primaires et autres fonctionnaires

| Classe | |
|----------------------|---|
| 10 = (inst. primaire | Chef de bureau |
| | Substitut I du Registre foncier |
| | Comptable (au Technicum) |
| | Assistant social diplômé |
| | Commissaire-adjoint (fiscal) |
| | Expert principal (Office circulation et navigation) |
| | Technicien I (ETS: ingénieur technique) |
| | Assistant technique I (protection civile) |
| | Chef mécanicien |
| | Laborant spécialisé |

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
 Abel BABEY, Pastourelles 17,
 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34

Une demi-heure en compagnie de Jean-Pierre Chrétien (II)

(1^{re} partie parue dans le N° 36)

Leçon de chose pour école buissonnière organisée

Enfin la classe s'enhardit et court au museum, s'il existe, contempler d'osseux ancêtres aux noms très compliqués et qui semblent intéresser tout particulièrement le premier de la classe: c'est sans doute un tournant pour son avenir. Puis un jour, le pas se fait, on grimpe dans un car, et l'on part pour un séjour dont personne ne sait bien s'il est proche du voyage d'étude ou de la gratification de fin d'année.

Une fois sur place, le rêve s'évanouit: c'est rarement, comme on a pu le croire, une occasion de remettre en question le rapport maître-élève. L'estrade, bien qu'absente, est toujours là, support du «support savoir». Et dans ce cas, comment gérer le quotidien des enfants, le dîner, le coucher, l'extrascolaire habituellement confié à la famille?

On fait souvent appel à du «personnel d'encadrement», chargé de veiller à l'ordinaire sans se mêler du reste, lequel personnel est très surpris quand, comme chez Decroly, on essaie de concevoir le travail en terme «d'équipe éducative» et que tous tentent ensemble la prise en charge de tous les problèmes du séjour des enfants.

D'autre part, la pédagogie des stages oscille fréquemment sans pouvoir toujours se décider entre la centration sur le contenu (ex.: faire un herbier pour connaître les variétés), la centration sur la démarche intellectuelle (ex.: apprentissage de la classification) et aussi entre le sensible et l'intelligible. Alors souvent, on mesure, on calcule, on pèse, quand on devrait laisser ressentir, jouir. On laisse vivre quand on devrait comprendre, démythifier. De toute façon, il faut toujours raconter, écrire des textes pour bien linéariser l'expérience: «Le mouillage d'un filet avec des pêcheurs», «La pêche des coquillages»...

Certains enseignants préfèrent des exploitations expressives multiformes, des-sins, théâtre, poèmes, textes... qui au moins tentent de restituer le vécu de l'enfant dans tout son espace. Mais parvenir à une telle démarche ne peut être le fait que d'une équipe qui a déjà réfléchi par ailleurs sur ce que veut dire «enseigner». Pour les autres, on ne retrouve proposé à l'expérience des enfants que l'habituel arsenal pédagogique, où à l'extrême rigueur la rédaction se maquille du merveilleux nom de «texte libre», et la leçon de choses de celui d'«enquête sur un thème».

On en profitera aussi pour engouffrer dans la brèche tout ce dont la société veut

emplir l'enfant. A propos de mer, on abattra sur sa tête, géographie des côtes, chimie, physique, botanique, biologie et même, cela nous ravit toujours, instruction civique.

Quant à savoir quoi apprendre, car il faut bien une acquisition quantitative, on va collectionner des animaux, coquillages, plantes aux noms forgés par l'inconscient fougueux d'un taxonomiste méticuleux! On vit au rythme des marées, ce qui permet d'introduire les nombres complexes et une fois empli et grisé de brise marine, on mesure la vitesse du vent et on établit graphiques des pressions et des températures.

Le dieu de la nature est mathématicien à l'exemple de celui de Leibniz.

Et tout cela perdu au milieu de mille et une obscurités qui baignent toutes ces classes: difficultés matérielles, organisation laissée aux initiatives communales, encadrement sans statut, sans sécurité de l'emploi, le tout sur l'air bien connu de la paupérisation sociale et politique. De toute façon, même les enseignants les plus motivés se heurtent non seulement aux limites matérielles, mais aussi à celles de leur formation. Dans un séminaire sur l'étude du milieu, à Crozon, on entendra «Comment transmettre à des élèves des connaissances sur la nature, alors que les nôtres sont partielles?»

Fait-on alors acte de dépassement de la connaissance pour remédier à cette déficience en laissant parler la nature non seulement par la science, mais aussi par le sensible, le rêve, la poésie? Encore n'est-on jamais sûr de ne pas attirer les foudres des administrateurs: soit que ce ne soit pas sérieux, soit que l'on trouble l'ordre.

Une nature quantifiée, aseptisée, qui ne doit plus offrir que le reflet de notre propre ordre social aux enfants qui la vivent.

Non contents de ce tourisme pédagogique, les parents veulent plus: «C'est incroyable, les enfants des villes n'ont jamais vu de vaches, ni ne connaissent la vie à la ferme.» On entend au travers de la ligne de démarcation cet instituteur d'Auvergne: «Enfants de paysans, ils ne sont jamais allés à la ville, ne connaissent que la ferme et, lorsque je leur ai montré une brosse à dents, aucun ne savait ce que c'était.»

De la vache regrettée à la brosse à dents inconnue, il y a toute la distance qui sépare le rat des villes du rat des champs.

C'est assez, dit le rustique, demain vous viendrez chez moi

Quel rêve poursuit-on dans la recherche de la nature à l'école? Celui, peut-être de la vieille école de campagne, que pourtant on démantèle aujourd'hui, celui peut-être d'une école au quotidien, au naturel, comme le montre le musée de l'école, où l'on peut lire qu'en 1917 il arrivait fréquemment qu'un élève manque par mauvais temps, parce qu'il aidait sa mère ou gardait les vaches. Quitte à vivre un temps et un espace en miettes, pourquoi ne créerait-on pas des fermes-écoles ou des écoles-fermes, où les enfants pourraient, non plus seulement observer, examiner, pour écrire et parler, mais où il s'agirait tout simplement de «faire».

On va alors chercher des fermes, des habitations où il sera possible de mener des entreprises de plus longue haleine, pour vivre proche du temps de la campagne, celui des saisons et du rythme de croissance des plantes et de vie des animaux. Seulement cela coûte très cher, l'acquisition du lieu fermier, qui doit assurer le travail de survie de l'exploitation, afin que ce soit plus qu'un laboratoire. D'autre part, les enfants doivent pouvoir s'y rendre souvent, pour des périodes assez longues, ce que rend très difficile la rigidité des structures scolaires. La classe verte ne perturbe pas l'ensemble du système, alors que la ferme-école pourrait, utilisée dans le plein de son sens, le déranger jusque dans le détail.

On peut évoquer à cet égard les expériences de Chapman Hill School Farm, en Grande-Bretagne, qui reste encore très laboratoire (impossibilité d'être hébergé, on visite et participe peu; jamais encore un enfant n'a pu y venir deux fois), celle de Stadt und Land en R.A.F., la plus positive peut-être, où les enfants vont vivre individuellement dans une ferme pendant quinze jours, ce qui a nécessité la mobilisation de près de 200 exploitations. La tentative hollandaise de Flevehof, elle, étale de manière inquiétante sa fonction gadget: on s'interroge devant les «pavillons de démonstration», les «bases de loisirs, équipements artisanaux et touristiques», on sourit devant la «vente des produits de l'exploitation aux touristes» et les «galeries vitrées pour voir sans déranger». Un curieux milieu entre l'in vitro et l'in vivo, mais où tout est prévu pour la satisfaction du client, même un village d'enfants avec le petit train, un village d'Indiens qui possède, dans ce grand élan rural, le «cow-boy saloon dans la jungle».

Les opérations «fermes portes ouvertes» rencontrées dans tous les pays, si elles sont moins désincarnées de la réalité rurale de tous les jours, ne manquent pas d'étonner par tel ou tel de leur aspect. Dans certaines,

on fournit une documentation sur la ferme, y compris la photo du fermier et de sa famille, lequel est sans doute bien «typique». Dans d'autres, on permet aux enfants une aventure fermière frémissante sur le dos d'un poney, avant de boire un délicieux verre de lait encore chaud. Dans tous les cas, l'encadrement des enfants est très strict, pour éviter «l'accident ou le dommage à la culture et aux animaux».

Si le vécu de l'enfant est approfondi, moins détaché de la nature, qu'il soit permis de douter que l'intégration dans l'action sur le milieu, rêvée plus haut, s'accomplisse.

S'ouvrir sur un milieu, c'est agir sans réserve dans une synthèse physique, économique, politique et sociale. Il manque toujours une tête à l'hydre. Epuisera-t-on dans cette affaire l'harmonie colorée de nos classes ouvertes? Nous autres urbains, sommes tous des écologistes, c'est bien connu. Mais la ville elle-même se trouve être le milieu propre de l'enfant citadin. Ouvre-t-on quelque part l'école sur son propre milieu? A-t-on songé à des «classes grises» ou à des classes de béton?

Non, c'est le lot quotidien, et les quelques enseignants qui refusent les fausses vertus de l'occasion, pour amener une interrogation sur la vie des usines, la vie politique des collectivités, le vécu de l'espace directement connexe, connaissent les réticences généralisées des parents et autres éducateurs. A cette condition seulement, l'éclosion de l'école peut avoir un sens: plonger l'enfant dans tous les milieux avec leurs contradictions internes et externes, Ville et Campagne, Travail et Loisir...

Notons pour la petite histoire la brève existence de classes urbaines pour les enfants des campagnes: elles n'ont pas franchi la barre des essais en raison de la mauvaise volonté des enseignants, dit-on, qui n'ont pas su faire collaborer tous les acteurs des milieux en présence et ont sclérosé l'entreprise. Si l'on sait bien faire l'étude du milieu naturel, que signifie une pédagogie centrée sur le milieu urbain? Je crois, cependant, que l'on en a une idée quelque part... là où l'on lutte pour utiliser ces supports autrement, et pas seulement pour aider de jeunes privilégiés:

«Ils entendirent du bruit:
le Rat de Ville détail,
son camarade le suit.»

Peut-être pour passer de l'ouverture du milieu à l'ouverture de soi-même et courir les ateliers, les activités de création, en se demandant si là, comme précédemment, on va, selon la formule de Max Stirner, «développer consciencieusement notre aptitude à devenir des créateurs ou ne nous traiter qu'en créatures, dont la nature n'admet que le dressage». Créateurs ou créatures?

Tout se crée et rien ne se perd

Il ne suffit désormais plus au jeune Sisyphe d'être intelligent, il doit maintenant aussi se montrer récréatif. Un nouveau vent d'Amérique a soufflé, qui porte en lui, dit-on, la résurrection de la société post-industrielle. Les accoucheurs d'idées opèrent des stages en séminaires pour des cadres à l'avenir inventif, et annoncent l'ère de réconciliation fraternelle du savant et du poète, de l'ingénieur et du psychologue. Dans ce cas, les enfants ne peuvent faire moins que se prêter au jeu des adultes. Bien que soupçonnés de débordement d'imagination, paradoxalement, nous projetons sur eux l'anxiété de notre platitude, ainsi que nos fantasmes et leurs institutions-soutiens: il faut développer leurs aptitudes à la créativité et déceler les plus créatifs. Ces derniers sont pour Christiane Rochefort les inventeurs dont on a énormément besoin.

Pourtant, là encore, une inquiétude se tisse dans les discours: «L'homme a peur de sa spontanéité, ses ancêtres craignaient le feu» dira Moreno. Celle de l'enfant aussi est effrayante, lorsqu'elle n'est pas stérilisée et aseptisée. «Pourquoi affichez-vous dans votre classe des dessins si horribles? Cela doit faire peur aux enfants.» Ces dessins étaient «des géants grands comme de vrais géants» peints par des enfants. C'est bien de leur propre peur qu'il s'agit, renvoyés par l'enfance devant leurs interdits. De plus, la créativité s'intègre mal dans les schémas classiques de l'école. Getzel et Jackson ont montré que «créatif» et «intelligent» ne sont pas forcément corrélatifs, toutes les variétés de combinaisons étant possibles. Du créatif intelligent au créatif non intelligent, de l'homme de demain au déchet vraiment irrécupérable, malgré tout.

D'autre part, et c'est plus ennuyeux, les créatifs ne sont pas très appréciés de leurs enseignants, ceux-ci préférant les intelligents. Les premiers sont dérangeants, ils troublent la fête pédagogique. Une autre condamnation sans équivoque est prononcée: leur pensée a tendance à diverger, c'est-à-dire qu'au lieu de fournir «la» bonne réponse, ils chercheront la multiplicité dans les solutions. Enfin nos originaux ont un sens de l'humour qui dépasse celui de la réussite, cher aux «intelligents»: l'incongruité plutôt que le stéréotype. D'autre part, on ne connaît pas trop l'origine de ces capacités. Ce qui est préoccupant, comme le dira Guilford: «Comment des génies naissent-ils de parents ordinaires? Pourquoi depuis le début de l'histoire seulement deux individus sur un million en moyenne, sont-ils devenus célèbres?» Et là sont lâchés les mots qui cachent toute l'inquiétude sous-jacente à cette question: «génie», «célèbre».

Peu à peu on passe de la créativité individuelle, quotidienne, perturbante par nature, à la créativité idéalisée, historiquement et socialement investie, celle qui rentre à souhait dans l'ordre social sans le bouleverser, mais en le réconfortant. On va donc développer la première forme avec quelque part le secret espoir que c'est la seconde qui va se réaliser. Notre enfant sera Mozart ou Einstein. Ces deux personnages permettent à chaque fois d'espérer le génie. Si l'enfant est perçu comme très précoce, c'est Mozart le génie; s'il est en retard, tous les espoirs restent permis, puisque Einstein lui-même n'a commencé à parler qu'à cinq ans et a échoué à son premier concours d'entrée au Polytechnicum de Zurich. Le fantasme trouve à se projeter dans tous les cas de figure.

Entre ces deux types de créativité, vont se développer les ateliers et activités à l'école. Celle-ci pourtant ne s'adonnera à ces pratiques que dans des cas relativement particuliers. Le cadre des programmes va, malgré la volonté de certains enseignants, laisser peu de place à l'atelier. L'école Decroly qui, sans être en marge, reste en bordure du système classique, se trouve contrainte à réduire peu à peu le volume de ce type d'activités de la maternelle aux grandes classes. On peut se demander, comme le fait G. Avanzini, si ce cas n'est pas lié aussi à la «déflation» du rôle de l'école: «Les divisions sociales persistantes conduisent l'école à renoncer à enseigner les matières controversées et à se décharger de ce soin sur des écoles parallèles, dont les Maisons de la culture et les divers ateliers en constituent la préfiguration... L'école est alors exclusivement consacrée à la transmission des connaissances et des méthodes de base, limitées, mais spécifiques... L'école réduite à l'essentiel.» A condition toutefois, qu'elle n'utilise pas ce mouvement à ses propres fins, et ne se procure pas un cycle de récupération de ces activités pour parer son masque.

Ces ateliers, en marge du système, dans une situation non euclidienne, où se rejoignent les écoles parallèles, obtiennent, quoi qu'il en soit, un succès considérable. Si nous parlions à l'instant de déflation, il faut dire ici inflation. Occasion de faire vivre à l'enfant des expériences propices à son développement aux yeux de certains parents, garderie commode et «intelligente» selon d'autres. L'attitude des éducateurs, elle, se range entre la volonté de rupture, — lutter contre des «techniques qui conduisent à bien apprendre mais non à inventer», et celle de faire des «choses chouettes et cool avec les gosses», sans que toujours le lien soit établi entre l'artisanat adulte et son adaptation à une pédagogie enfantine. Et entre eux, comme toujours, s'oublie l'enfant, qui «seul a de l'aube greffée au sens» (Ouellette).

Ça crée «un joyeux travail collectif»

Pour reprendre l'expression de B. Schwartz, cette «pédagogie du développement personnel» s'oriente essentiellement autour de trois pôles: «esthétique, corporelité, fabrication de l'objet technique non industriel». Les mêmes activités «à la mode» des adultes émergent peu ou prou dans la vie infantine. Si les ateliers paraissent nouveaux, hélas, la novation dans les contenus et les pratiques est moins convaincante: exploration corporelle, gestuelle, mime, danse, la fameuse suite des muses, des arts plastiques à la musique, occupe, elle aussi, l'avant de la scène. Le même double discours habite l'événement créatif: l'enfant n'a pas d'entrave et en même temps n'est, au mieux, qu'un potentiel à développer.

A ce thème se révèle avec une clarté particulière dans les propos d'Arno Stern sur les professeurs d'art, les «embaumeurs». L'objectif que se proposent ceux-ci sont d'«apprendre aux enfants à être sensibles aux harmonies», avec implicitement l'idéologie esthétisante des «lois» plastiques que l'enfant devrait découvrir: «L'acte créateur (de l'enfant) échappe à toute appréciation d'ordre esthétique», répondra Arno Stern. On veut aussi leur «apprendre à regarder»: en fait, les traiter comme des rustres non avertis des beautés sublimes et les orienter, comme toujours, vers la création des autres. C'est oublier la leur ou la situer par rapport à elle. L'acte créateur est vécu dans sa finalité. L'œuvre et l'importance du chemin qui y mène, l'acte en lui-même, se voient méconnus.

Malgré le désir de «rendre l'enfant créateur en lui permettant des expériences avec des matériaux sans cesse renouvelés», qui manifeste cette fois un plus grand intérêt pour le processus que pour son terme, on substitue artificiellement, selon A. Stern, la variété au perfectionnement d'un vrai moyen d'expression.

«Les expériences empêchent l'expérience», on efface «l'éducation avec l'art» au profit de «l'éducation à l'art», selon les termes de Colorizi. La Beauté et la Vérité sont à jamais embusquées dans toutes ces activités, même quand on ne leur concède que la moindre part. «Elles ne valent que recrées par le sujet qui les conquiert» (Piaget), mais elles sont toujours là.

Des lieux à toi... pour ne pas déranger les adultes

Dans des accès de générosité, on crée des lieux pour toi, rien qu'à toi. Des lieux, pour que tu ne déranges pas le monde des adultes. Ecris sur les murs, salis-toi à l'atelier de

créativité, mais pas à la maison. De toute façon, on te fournira toujours un adulte, pour que même dans ces lieux de jeu, tu n'outrepasses pas une certaine norme propre à cet endroit. A propos des terrains d'aventure, on a entendu: «Il vaut mieux que les voyous fassent du feu sur le terrain que dans les caves de HLM.»

Dans tous les cas, on exploite tes jeux. Bien sûr, ta socialisation est plus douce et plus facile, et permet ainsi de renvoyer au rayon des «objets kitsch» les vieilles pédagogies. Cependant le jeu, le terrain de jeu doit rester une institution anti-institutionnelle. Il est par définition un déficit au monde adulte: «Car le jeu, la joie doivent être purement gratuits... Une exploitation systématique du goût du jeu serait une manipulation rapidement ressentie par

l'enfant...» Cette récupération s'inscrit dans celle, plus générale, de toutes les pratiques informelles et suppose un «label éducatif» sur la spontanéité: les enfants des terrains de jeu, dit-on, sont peu adaptés.

Alors, à la suite de M. Bohn, nous demandons pourquoi faire naître une parole libérante, née des «découvertes, des appels de refus, des désarrois, une parole d'un temps provisoire». N'installerait-on pas ainsi un «mensonge provisoire», un mensonge sur ce que l'enfant est appelé à vivre après l'école?...

Pas de «concordat entre l'école et la vie» dira Stirner, entre deux libertés qui s'affrontent et qui se font peur l'une et l'autre, entre l'adulte et l'enfant.

L. K.

Assemblée des délégués de la S.P.F.

Les délégués sont convoqués en assemblée générale ordinaire

LE JEUDI 14 DÉCEMBRE 1978, A 17 HEURES, CAFÉ DE L'ÉPÉE, PLANCHE SUPÉRIEURE, FRIBOURG.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal.
2. Comptes et rapport de vérification.
3. Budget et cotisation.
4. Election d'un vérificateur suppléant.
5. Rapport du président.
6. Election: a) du comité, b) du président.
7. Propositions individuelles ou des sections (à transmettre au domicile du président Claude Oberson, 1718 Dirlaret, jusqu'au 11 décembre 1978).
8. Information concernant l'introduction des nouveaux programmes de français.
9. Divers.

*Pour le comité S.P.F.
Claude Oberson, président.*

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise: M^{me} Lucienne KAESER, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Noël: stage de dix jours

une grande fête de créativité pour enfants et adultes

- ★ théâtre, jeux
- ★ selbstdarstellung
- ★ peinture, dessin
- ★ danse, mouvement

CREE, 19ch.W-Rappard, BELLEVUE (74 22 72)

LA SPR UNE ET DIVERSE

Situation financière de l'enseignant

La situation financière de l'enseignant valaisan s'est nettement améliorée durant cette décennie. Preuve en est l'alignement des salaires de la fonction publique à la moyenne suisse. Je ne crois pas trop m'avancer en disant que les maîtres valaisans sont gratifiés aujourd'hui d'un salaire qui leur permet de vivre confortablement. (Bien sûr, il existe toujours des collègues qui se sentent victimes d'une injustice sociale...)

Comparaisons entre les différents ordres d'enseignement

Les chiffres cités dans ce paragraphe se rapportent aux salaires de base des enseignants. Les différences de paie s'accroissent avec les années, car les primes se calculent sur le salaire de base. Voici quelques chiffres valables dès juillet 1978:

- un maître primaire (ou une inspectrice ACM) reçoit environ Fr. 7000.— de plus qu'une maîtresse enfantine;
- les maîtres du cycle d'orientation, section B et A, touchent respectivement environ Fr. 3000.— et Fr. 7000.— de plus qu'un maître primaire;
- le salaire d'un inspecteur primaire non universitaire correspond à peu près à celui d'un enseignant du CO/A. Par contre, l'inspecteur bénéficiaire d'un diplôme universitaire reçoit environ Fr. 4000.— de plus;
- un professeur du 2^e degré, diplômé, perçoit un salaire supérieur d'au moins Fr. 14 000.— à celui d'un maître primaire.

Comparaisons avec les autres fonctionnaires

Aujourd'hui, tout ce qui traite du salaire des fonctionnaires valaisans est étudié par une commission AGF (analyse générale des fonctions). Les travaux de cette commission n'ont pas encore abouti.

Primes et allocations

a) Primes d'âge

Les traitements maxima prévus dans le décret du 7.2.1973 sont atteints après dix augmentations annuelles identiques.

Cependant, dans l'enseignement primaire, après la 3^e année d'activité, de nouvelles primes d'âge ne sont versées qu'au personnel en possession d'un brevet reconnu.

b) Primes de fidélité

Avec le traitement du mois de décembre, il est versé au personnel enseignant exerçant une activité de 20 heures hebdomadaires au moins, une prime de fidélité calculée sur le traitement initial mensuel et les primes d'âge.

Maîtres de stage

Il est bon de savoir qu'en Valais, aucun statut de maître de stage n'existait. En effet, chaque année, les écoles normales recrutent des enseignants afin de pouvoir y envoyer les normaliens des différents degrés, mais la plupart du temps sans qu'il y ait contact entre l'Ecole normale et les enseignants. Certains même avaient l'impression de servir de déversoirs lorsque l'école normale décidait de vider ses locaux. Le cas des enseignants séduois était sûrement le plus critique, car il est bon de savoir que les deux écoles normales, filles et garçons, se trouvent rassemblées dans cette ville.

Citons le cas d'un maître séduois qui fut particulièrement touché par ce problème. Ayant accepté de recevoir des stagiaires dans sa classe, il eut la désagréable surprise de constater au cours de l'année que sa classe était devenue une classe d'expérimentation. Jugeons-en: octobre-novembre-décembre: 2 normaliennes le lundi matin, 2 normaliens le mercredi matin.

De janvier à début avril, deux stages de trois semaines.

Ajoutons à cela divers passages irréguliers de jeunes normaliens en quête d'expérience. Quand on saura que tout cela se faisait sans rapport entre le maître intéressé et les écoles normales. On aura vite jugé de la situation. Les seuls contacts se présentaient

Depuis sa 10^e année d'enseignement, le maître reçoit chaque année 5% d'un salaire mensuel en plus; donc, dès sa 29^e année révolue d'enseignement, le maître reçoit au 13^e mois de salaire complet.

c) Allocations

L'allocation de ménage se monte à Fr. 119.—; l'allocation familiale équivaut à Fr. 90.— par enfant au-dessous de 18 ans. Pour les étudiants et apprentis jusqu'à 25 ans, il existe en sus une allocation professionnelle de Fr. 40.—.

Depuis l'an passé, l'allocation de renchérissement est calculée 2 fois par an. Dès que le taux moyen de la période de calcul atteint 10%, celui-ci est automatiquement inclus dans le traitement de base.

P.-M. Gabioud

sous la forme d'un courrier abondant ou de coups de téléphone furtifs vous annonçant la venue des stagiaires.

Et puis, les maîtres en ont eu assez. Ils ont d'abord bougonné puis la plupart d'entre eux ont refusé ces normaliens dans leur classe. Ce qui a provoqué une plus grande surcharge encore chez certaines bonnes volontés.

Puisque le problème était surtout séduois, c'est l'association des enseignants de la ville de Sion qui a pris les choses en main. Après avoir contacté les départements des différents cantons romands, elle a pu établir un relevé de la situation.

De nombreux contacts ayant été pris avec la direction des écoles puis avec des représentants du Département de l'instruction publique et des Ecoles normales, on peut dire que la situation a déjà pas mal évolué.

La réalisation de statuts avec cahier des charges est en bonne voie de réalisation. C'est dans l'intérêt de tous que ce problème doit être résolu. Les maîtres seront moins chargés et sauront où ils doivent aller.

L'Ecole normale pourra compter sur un travail efficace de la part des maîtres.

Les normaliens seront sûrement mieux accueillis qu'ils ne l'étaient ces derniers temps.

Comme on peut encore le constater, seule la discussion à tous les niveaux peut apporter des solutions aux problèmes les plus graves.

Leroy D.

Evaluation et innovation en éducation

L'atelier en matière de recherche pédagogique du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, qui s'est tenu à Montreux du 25 au 29 septembre 1978, est arrivé aux conclusions et considérations suivantes :

— L'évaluation scientifique fait désormais partie de tout projet d'innovation dans les 17 pays qui ont participé à cet atelier de contact. Dans ce cadre, chercheurs, innovateurs, enseignants, parents et, surtout, administrateurs travaillent ensemble à une tâche commune, chacun avec sa propre responsabilité et dans sa propre compétence.

— Il est aujourd'hui généralement admis que l'évaluation doit être présentée non seulement à la fin du processus d'innovation scolaire, mais qu'elle doit accompagner l'innovation en cours de chemin, de façon à pouvoir répondre aux besoins et aux attentes de toutes les parties concernées, mais aussi de façon à aider l'innovation elle-même à s'adapter constamment

aux nouvelles situations, à corriger éventuellement des erreurs, à « modifier le tir ».

— La recherche et l'évaluation ne se déroulent pas dans une vide politique ni dans un univers exempt de contraintes administratives ou pratiques, c'est-à-dire inhérentes à l'école ou même la salle de classe. Elle doit donc s'approcher de la réalité scolaire, des préoccupations de parents, des soucis de l'administrateur et accepter la discussion et même la négociation continue avec tous les partenaires intéressés. Ceci implique qu'elle est aussi prête à discuter avec les responsables de la politique et de l'administrateur scolaire les résultats de l'évaluation ainsi que de leurs disséminations, quant au moment, quant à la forme, tout en sauvegardant évidemment l'indépendance et l'objectivité de l'évaluation scientifique.

— Une telle démarche implique naturellement une plus grande complexité du processus de la recherche ou de l'évaluation quant aux facteurs et variables qu'on doit

inclure dans une telle analyse. La recherche en éducation entre ainsi dans une nouvelle phase où des expériences font encore défaut, en Suisse surtout, en ce qui concerne l'évaluation d'innovations scolaires. Mais on a constaté une grande convergence en ce qui concerne les problèmes à résoudre et les nouvelles orientations à choisir.

— Il est ainsi clairement apparu que l'expérience acquise dans le domaine de l'évaluation de l'innovation scolaire en Suisse, même si elle s'avère modeste, intéresse réellement les autres pays européens et que la Suisse se trouve pour ainsi dire au carrefour de mouvements et tendances observés ailleurs, d'où l'utilité et le gain substantiel pour notre politique scolaire ainsi que pour notre recherche en éducation de cet atelier de contact organisé chez nous grâce au Conseil de l'Europe, au Gouvernement fédéral et à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique ainsi que des autorités du canton de Vaud et de la ville de Montreux.

Association professionnelle suisse des logopédistes

Les problèmes de langage: la logopédie et le travail pluridisciplinaire

La logopédie s'occupe de tous les problèmes d'origines diverses qui, d'une manière ou d'une autre empêchent le bon fonctionnement du langage oral et écrit. Elle se situe de ce fait au carrefour de la psychologie de la linguistique, de la médecine et de la pédagogie. D'autre part le langage étant une activité sociale, son développement est tributaire des conditions sociologiques dans lesquelles vit l'individu.

La logopédie s'est développée en tant que discipline autonome en même temps que les connaissances sur le langage ont augmenté. Elle doit aussi beaucoup aux résultats des recherches faites dans les domaines de la psychologie de l'enfant, de la communication linguistique et extralinguistique. La communication nécessite en effet d'autres canaux d'information tels que la mimique et le langage en soit à recours à différents niveaux d'expressions. Une bonne communication doit pouvoir accéder à un maximum de ces formes de langages.

Dès le moment où des spécialistes ont commencé à traiter les troubles du langage oral et écrit, les demandes de traitement ont afflué.

Elles ont des origines variables: privées, scolaires, pédopsychiatriques, pédiatriques, cliniques (ORL, neurologiques, aphasiques), etc.

Pour répondre à ces demandes plusieurs formations de logopédistes ont été mises sur pied ayant chacune leur spécificité. Or, depuis 1975 les logopédistes suisses qui étaient auparavant regroupés par associations régionales ou cantonales, ont éprouvé le besoin de fonder une association suisse. Leurs travaux de préparation ont abouti et cette association sera présentée à Berne le 2 décembre 1978. Ses buts généraux sont notamment :

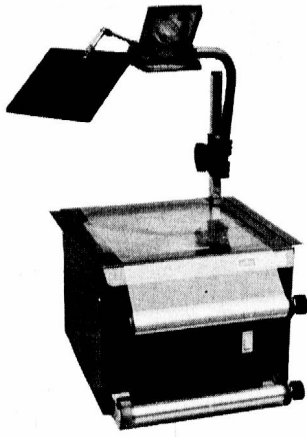
— d'homogénéiser l'exercice de la profession de logopédiste;

— de justifier la reconnaissance des mesures logopédiques par les structures d'assurances sociales (AI, caisse maladie, etc.).

Pour promouvoir l'homogénéité, l'association désire collaborer avec les centres de formation et développer la formation permanente du logopédiste;

— les rapports constants des logopédistes avec une population toujours plus nombreuse et le besoin de répondre aux demandes par réaction la plus adéquate possible, rendent nécessaire la mise en place d'une « déontologie » de la profession.

Par tous ces moyens, elle désire atteindre une plus grande adéquation des mesures prises à l'égard des patients et une reconnaissance à part entière de ses membres dans le processus complexe de l'évaluation des troubles langagiers.



Rétro-projecteur CITO - HP-24 dès 580.-

Formats 25 × 25 ou 30 × 30 cm (A4)

Construction simple et très robuste pour un emploi quotidien ! Basse tension de 24 volts ! A l'abri des dérangements, résistant aux chocs ! Livrable également avec table de projection. Accessoires, service et vente dans toute la Suisse.

THERMOCOPIEURS dès Fr. 860.—

**DUPLICATEURS
A ALCOOL, A ENCRE
ET MACHINES A
ADRESSER**



**Machines de bureau
et accessoires
CITO S.A., Bâle**

Demandez une démonstration sans engagement à M. P. EMERY, agent pour la Suisse romande, 1066 Epalinges-sur-Lausanne, téléphone (021) 32 64 02.

MORGINS/VALAIS

A louer par semaine du 26 mars au 22 avril 1979:

CHALET POUR GROUPE

68 lits

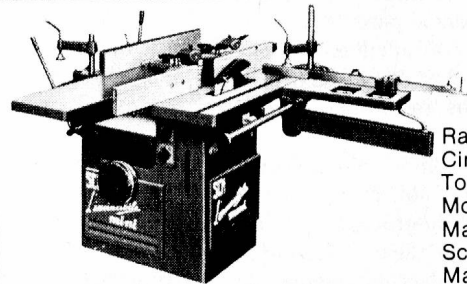
Tél. (025) 8 31 45

CHORALE DES CHEMINOTS DE RENENS
cherche

UN DIRECTEUR

Faire offre à M. Roland MOTTET, 32, rue de la Mèbre, 1020 Renens, tél. (021) 34 01 79.

NC Machines de qualité **NC**
avec service suisse



Raboteuses
Circulaires
Toupies
Mortaiseuses
Machines universelles
Scies à ruban
Machines portatives

R. LASSUEUR S.A. 1401 Yverdon
Machines à travailler le bois **Tél. (024) 21 13 55**

photocomposition



offset

reliure

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision, rapidité
et qualité pour l'impression
de revues, livres,
catalogues, prospectus,
imprimés de bureau

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Mâtres imprimeurs
depuis 1899

Une conception moderne
du journal d'enfants
destinée aux petits
de 5 à 10 ans



bricolages
chansons
contes
recettes
découpages



10 numéros par an
Editions séparées
en français
et en allemand

... conçu, réalisé et illustré par une équipe spécialiste de l'enfance...
Une mention toute spéciale doit être accordée à l'illustration et au dessin
à la plume, toujours savoureux, souvent excellents, et dont la compréhension
n'offre pas de difficultés pour les petits.

L'ÉDUCATION NATIONALE

BULLETIN D'ABONNEMENT
à envoyer aux Editions Pierrot S.A.
Rue de Genève 7, 1003 Lausanne

Prénom _____ Je souscris
Nom _____ l'abonnement suivant:
Adresse _____ Franç. Allem.
N° postal / 5 nos, Fr. 14.—
localité 10 nos, Fr. 25.—
Signature _____ 20 nos, Fr. 48.50
Date _____

Chalets pour groupes

30 - 60 - 100 places / Location à la semaine

Documentation à disposition

IMMOBILIA
GRIMENTZ

CH-3961 GRIMENTZ Tél. (027) 65 14 93 Anniviers - Valais



**Société vaudoise
et romande
de Secours mutuels**

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2500 membres de la
SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des
prestations complémentaires pour séjour en clinique,
prestations en cas de tuberculose, maladies
nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-
accident.

**Demandez sans tarder tous renseignements à
Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.**

Avez-vous des problèmes d'argent ?

A tous les secteurs de la vie économique, l'U.B.S. apporte un soutien bien étudié, qu'il s'agisse de l'industrie, du bâtiment, du commerce, de l'artisanat ou des professions libérales.

Dans ce but, l'U.B.S. met ses services à votre disposition et vous offre son concours pour résoudre vos problèmes financiers aux meilleures conditions. Passez à nos guichets ou adressez-vous à notre Service des relations commerciales. Nous vous donnerons toutes les informations nécessaires.



Union de Banques Suisses

« Partout et pour tous »

éducateur

Chers enseignants,

Prouvez l'estime que vous portez à votre journal en offrant un

ABONNEMENT-CADEAU à un ami.

Pour un prix modique, vous êtes sûrs de faire plaisir.

l'éducateur

compte beaucoup de lecteurs de «seconde main» qui le lisent souvent en salle des maîtres. Ces lecteurs sont parfois déçus de ne plus trouver les articles les plus intéressants parce qu'ils ont été arrachés... Nous vous disons : « N'attendez plus, donnez-leur la satisfaction de recevoir chez eux LEUR journal « ÉDUCATEUR ».

Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 38.—

Imprimerie CORBAZ S.A.
Service des abonnements « ÉDUCATEUR »
Av. des Planches 22
1820 MONTREUX - CCP 18 - 379

ENVOYEZ CE **COUPON**



Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 38.—

De la part de :

Nom :

Prénom :

Rue :

Localité :

Cet abonnement est offert à :

Nom :

Prénom :

Rue :

Localité :